

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2018



Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective
et des statistiques

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2018



Ministère de la Culture

Département des études
de la prospective
et des statistiques

© Ministère de la Culture, Paris, 2018
Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
Directeur de la publication : Loup WOLFF,
chef du département des études, de la prospective et des statistiques
Rédacteur : Tristan PICARD
adjoint au chef du département des études, de la prospective et des statistiques
Responsable de la publication : Edwige MILLERY
ISBN : 978-2-11-139947-1



Sommaire

Introduction	4
Repères sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication	6
Liste des tableaux	8
Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture	10
Postes de direction	11
Conseils d'administration	17
Commissions et instances consultatives	19
Emploi et rémunération	23
Jurys et concours	28
Secteur culturel et artistique	30
Postes de direction	31
Accès aux moyens de production	34
Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias ...	37
Consécration artistique	42
Formation, emploi, rémunération	46

Introduction

A lors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « grande cause nationale » pour toute la durée du quinquennat, le ministère de la Culture amplifie son action en faveur de l'égalité, avec beaucoup de détermination.

Premier ministère à avoir obtenu la labellisation égalité de l'Afnor, en octobre 2017, avec l'ambition d'en faire un outil au service du développement de l'égalité dans l'ensemble du secteur culturel, le ministère de la Culture vient de se doter d'une feuille de route ambitieuse en faveur du développement de l'égalité sur la période 2018-2022.

Le volontarisme est, en la matière, indispensable, car les chiffres parlent. Cette édition 2018 de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication montre une nouvelle fois les progrès accomplis, mais aussi l'ampleur du chemin qu'il reste à parcourir pour que le secteur culturel contribue pleinement à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations dont les femmes continuent de faire l'objet, et pour qu'elles accèdent à l'égalité réelle qui demeure encore lointaine.

Pour la sixième année consécutive, l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication rend public un large ensemble de données permettant de faire le point sur la part des femmes dans le champ culturel. Coordonné et réalisé par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture, il résulte d'un important travail de collecte et de synthèse.

Comme les autres années, les données présentées couvrent la diversité des secteurs qui constituent le champ de la culture et de la communication : patrimoines, création artistique, cinéma, audiovisuel, livre, presse. L'Observatoire retrace, dans une première partie, la situation constatée dans les services du ministère et au sein de ses opérateurs et dans une seconde partie les chiffres collectés dans le secteur de la culture et de la communication plus largement entendu.

Cette édition 2018 s'enrichit de nouvelles données, grâce aux contributions d'Audiens, des commissions paritaires nationales emploi, formation du spectacle et des archives du spectacle. Y figurent ainsi des données inédites sur la part des femmes dans les métiers du spectacle par tranches d'âge, sur la répartition entre les femmes et les hommes des aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture et sur la part des femmes dans la programmation théâtrale et musicale. Plusieurs tableaux préexistants comprennent désormais des données nouvelles ou plus détaillées.

Que l'ensemble de ses contributeurs assidus : Audiens, l'Afdas, la SACD, la Sacem, le CSA, l'Observatoire des métiers et de la presse, l'Agessa, la Maison des artistes, l'Inrap, les entreprises de l'audiovisuel public, le Centre national du livre, le Centre national du cinéma et de l'image animée, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, en soient chaleureusement remerciés, ainsi que les services du ministère associés à ces travaux.

L'enrichissement régulier de l'observatoire, grâce à cette implication collective, et sa publication chaque année à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, en font en effet un outil de référence pour toutes celles et tous ceux qui s'attachent à faire progresser l'égalité en actes dans notre société.

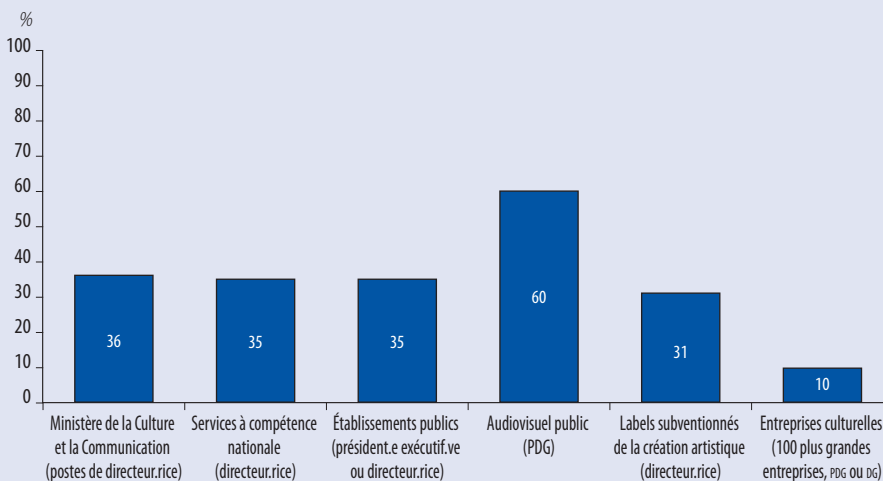
Repères

sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Postes de direction, ressources humaines, accès aux moyens de production

Peu de femmes aux postes de direction de la sphère culturelle

Part des femmes au 1^{er} janvier 2018



Source : Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, Ministère de la Culture, 2018

Les structures labellisées dirigées par des femmes disposent de budgets plus modestes

45 %

des structures labellisées dotées d'un budget inférieur à 500 000 € sont dirigées par des femmes

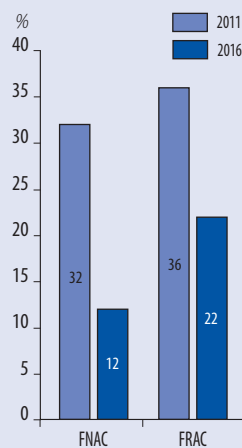
40 %

des structures labellisées dotées d'un budget supérieur ou égal à 10 millions d'euros sont dirigées par des femmes

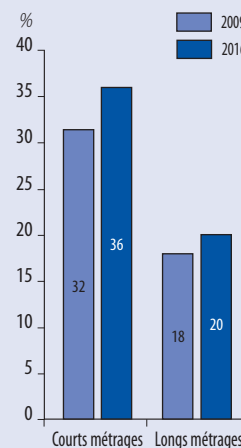
Programmation artistique et présence dans les médias

Faible présence des femmes dans l'art contemporain et la réalisation audiovisuelle

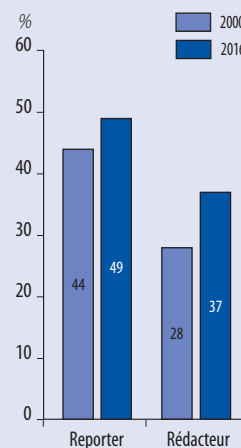
Part des oeuvres acquises réalisées par des femmes en 2016



Réalisation de films agréés en 2016

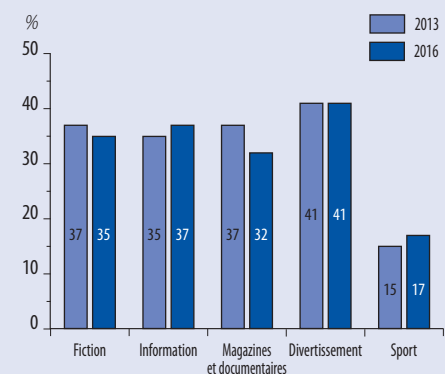


Détenteur-riche-s de la carte de presse en 2016



Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2016

Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2016



Champ : Chaînes gratuites de la TNT et Canal+. Les observations ont été menées sur les programmes d'information de la mi-journée et sur la tranche horaire 17-23 h.

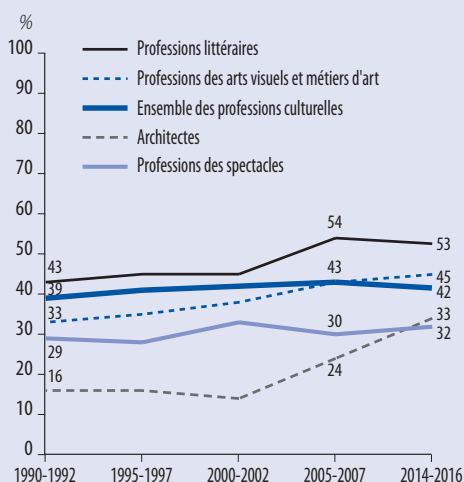
Source : DGCA ; CNC ; Observatoire des métiers de la presse ; Afdas ; CCIP ; Ministère de la Culture, 2018

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel ; TNS-Sofres, 2018

Formation, emploi, rémunération

Les professions culturelles se féminisent lentement depuis 1990

Part des femmes dans les professions culturelles



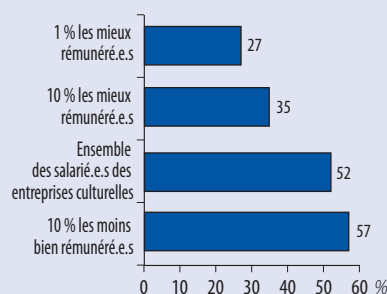
Source : Insee ; Ministère de la Culture, DEPS, 2018

Des écarts de rémunération marqués dans les entreprises culturelles

- 18 %

Écart de salaire horaire moyen entre femmes et hommes dans les entreprises culturelles en 2014

Place des femmes dans la hiérarchie salariale



Consécration artistique

Peu ou pas de prix pour les femmes, à l'exception du livre

14 % 8 films sélectionnés pour le **César du meilleur film** sur 57 sélections – 2010 à 2016

0 % 0 **Palme d'or** au Festival de Cannes pour 17 lauréats – 2000-2017

18 % 3 **Victoires de la musique** du meilleur album pour 15 lauréats – 2010 à 2016

9 % 4 femmes sélectionnées pour le **Molière du metteur en scène** sur 45 sélections – 2010 à 2017

41 % 44 **prix littéraires*** sur 108 lauréats – 2010 à 2017

* 14 principaux prix littéraires.

Source : Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, Ministère de la Culture, 2018

Liste des tableaux

La liste des tableaux produits dans ce rapport, classés selon le champ décrit, le type de structure et le domaine d'activité couvert, est présentée ci-contre.

	Postes de direction et ressources humaines	Formation, emploi et rémunération	Accès aux moyens de production	Programmation artistique, présence des femmes dans les médias, consécration artistique
Données transversales				
Ministère de la Culture, collectivités territoriales	Tableau 1	Tableau 20		Tableau 56
	Tableau 14	Tableau 21		
	Tableau 26			
Établissements publics et services à compétence nationale	Tableau 2	Tableau 22		
	Tableau 3	Tableau 23		
	Tableau 4			
	Tableau 5			
	Tableau 6			
	Tableau 12			
Entreprises	Tableau 32	Tableau 60		
		Tableau 63		
		Tableau 68		
		Tableau 69		
Auteur-e-s		Tableau 64		
		Tableau 65		
		Tableau 66		
Enseignement artistique et culturel, formation	Tableau 31	Tableau 57		
		Tableau 58		
		Tableau 59		
Données sectorielles				
Patrimoine (archéologie, musées, architecture, archives)	Tableau 5	Tableau 67		Tableau 42
	Tableau 28			
	Tableau 29			
	Tableau 30			
Création artistique (spectacle vivant, arts plastiques)	Tableau 6	Tableau 60	Tableau 33	Tableau 38
	Tableau 15	Tableau 69	Tableau 34	Tableau 39
	Tableau 17			Tableau 40
	Tableau 27			Tableau 41
				Tableau 52
				Tableau 53
Livre	Tableau 18		Tableau 35	Tableau 41
	Tableau 19			Tableau 54
				Tableau 55
Audiovisuel	Tableau 7	Tableau 24	Tableau 36	Tableau 43
	Tableau 8	Tableau 25	Tableau 37	Tableau 44
	Tableau 9	Tableau 62		Tableau 45
	Tableau 10	Tableau 70		Tableau 46
	Tableau 11	Tableau 71		Tableau 47
	Tableau 13			Tableau 48
	Tableau 16			Tableau 49
				Tableau 51
				Tableau 52

**Administration et organismes
sous tutelle du ministère
de la Culture**

Postes de direction

Contexte juridique

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 pris pour son application ont prévu que les primo-nominations aux emplois dirigeants et supérieurs de la fonction publique devaient comporter au moins 20 % de personnes de chaque sexe à compter du 1^{er} janvier 2013, 30 % à compter du 1^{er} janvier 2015 et 40 % d'ici janvier 2018. Comme suite à la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, l'échéance prévue pour atteindre 40 % de nominations de chaque sexe, sous peine de pénalités financières, a été avancée à 2017.

Cette obligation porte sur les emplois de secrétaire général du ministère, de directeur général et directeur d'administration centrale et sur les emplois fonctionnels (sous-directeurs, chefs de service, experts de haut niveau...).

Au-delà de cette obligation juridique, le suivi et le contrôle des nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur sont assurés par le ministère de la Culture, que ce soit pour les postes de l'administration centrale et déconcentrée (directions régionales des affaires culturelles), des services à compétence nationale mais aussi des postes de dirigeants des établissements publics et des sociétés de l'audiovisuel public.

Analyse

Au 1^{er} janvier 2018, la situation reste stable pour les postes de direction de l'administration centrale : 36 % d'entre eux sont occupés par des femmes (tableau 1). Les choses ne changent pas non plus pour les postes d'encadrement : on observe une parité pour les postes de chef de service et une forte sous-représentation des femmes pour les postes de sous-direction et de chef de département (respectivement 24 % et 33 %). Toutefois, les femmes sont majoritaires parmi les chefs de bureau (57 %). La part des femmes progresse dans les postes de direction des DRAC, en particulier aux postes de directeur régional adjoint et de secrétaire général. Ce rééquilibrage permet de gommer partiellement les effets négatifs de la réforme territoriale : on compte en effet 45 % de femmes aux postes de direction au 1^{er} janvier 2018 contre 48 % au 1^{er} janvier 2015.

La situation s'améliore dans les établissements publics : alors que les femmes ne représentaient qu'un quart des dirigeants au 1^{er} janvier 2014, elles sont désormais 35 % (tableau 3). Cette progression concerne l'ensemble des domaines d'activité, à l'exception du spectacle vivant où l'on ne compte qu'une femme pour 10 hommes aux postes de direction. Les femmes sont présentes aussi bien dans les petites que dans les grandes structures.

La parité a été atteinte depuis quelques années dans l'audiovisuel public, que ce soit aux postes de direction (tableaux 7 et 8) ou aux directions d'antenne (tableau 9). Toutefois, malgré des améliorations notables depuis deux ans, les femmes restent minoritaires dans le réseau régional de France 3 (tableau 10), et surtout dans le réseau France Bleu (tableau 11).

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Postes de directeur-riche d'administration centrale, chef-fe de l'inspection générale							
Directeur-riche général-e et secrétaire général-e	1	3	4	25	25	25	25
Autre ¹	3	4	7	43	43	57	67
Total	4	7	11	36	36	45	50
Postes d'encadrement d'administration centrale (hors postes de directeur-riche)²							
Chef-fe de service	3	4	7	43	50	44	66
Sous-directeur-riche	7	17	24	29	24	27	30
Chef-fe de département	6	12	18	33	///	///	///
Chef-fe de bureau	45	34	79	57	///	///	///
Total	61	67	128	47	32	32	41
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)							
Directeur-riche régional-e	5	13	18	28	24	23	39
Directeur-riche régional-e adjoint-e	7	6	13	54	36	33	50
Directeur-riche régional-e adjoint-e exerçant les fonctions de responsable de pôle ³	7	10	17	41	45	50	///
Secrétaire général-e	10	7	17	59	50	60	57
Total	29	36	65	45	37	42	48

1. Directeur-riche général-e adjoint-e, secrétaire général-e adjoint-e, délégué-e général-e à la langue française et aux langues de France, chef-fe de l'inspection générale des affaires culturelles.
2. Les totaux antérieurs à 2018 n'intégraient pas les postes de chefs de départements et de chefs de bureau, ce qui explique la forte variation du total entre 2017 et 2018.
3. Postes créés en 2016.
Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, département de l'action territoriale et département des études, de la prospective et des statistiques, 2018

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes aux postes de direction des services à compétence nationale, 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017				Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur-riche	6	11	17	35	6	14	20	30	30	32	28

Note : 3 postes sont vacants au 1^{er} janvier 2018.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Services des ressources humaines, 2018

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé* des établissements publics, 2015-2018

Unités et %

Domaine d'activité	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Domaine d'activité							
Musées, patrimoine ¹	9	12	21	43	38	41	29
Spectacle vivant ²	1	10	11	9	9	8	9
Enseignement	12	24	36	33	27	30	30
Autre ³	4	3	7	57	50	37	29
Total	26	49	75	35	30	31	26
Taille de l'établissement							
Moins de 100 salarié-e-s	6	12	18	33	35	38	24
100-499 salarié-e-s	15	29	44	34	24	31	31
500 salarié-e-s ou plus	5	8	13	38	30	15	18
Total	26	49	75	35	30	31	26

* Président-e en cas d'existence d'un-e président-e exécutif-ve ou directeur-ric(e) général-e/directeur-ric(e) sinon.

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAAC-CP), Cité de l'architecture et du patrimoine, Universcience, Domaine national de Chambord, musée du Quai Branly, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), musée d'Orsay, musée du Louvre, château, musée et domaine national de Versailles, musée national des arts asiatiques-Guimet, MuCEM, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), Sèvres-Cité de la céramique.

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNCV), Comédie-Française, établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, Opéra Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA).

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2018

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Établissements avec un-e président-e exécutif-ve (hors enseignement)							
Président-e	7	13	20	35	32	26	22
Directeur-ric(e) général-e	10	10	20	50	39	39	50
Établissements sans président-e exécutif-ve (hors enseignement)							
Directeur-ric(e) général-e ou administrateur-ric(e) général-e	7	12	19	37	33	53	24
Enseignement							
Directeur-ric(e)	12	24	36	33	30	30	30

Note : les établissements publics sont divisés en trois groupes : 20 établissements avec un-e président-e exécutif-ve (Bibliothèque nationale de France (BnF), Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAAC-CP), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national du livre (CNL), Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Institut national de l'audiovisuel (INA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), Universcience, musée du Quai Branly, établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, MuCEM, musée d'Orsay, musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, musée des arts asiatiques-Guimet, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP)) ; 22 établissements sans président-e exécutif-ve (Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national de la chanson, du jazz et des variétés (CNCV), Centre national de la danse (CND), Centre national des arts plastiques (CNAP), Comédie-Française, Domaine national Chambord, Sèvres-Cité de la céramique, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national du patrimoine (INP), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opéra Comique, Opéra national de Paris, palais de la Porte Dorée, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Villa Arson) ; et 34 relèvent de l'enseignement (20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région, ENSBA, ENSAD, ENSO, ENSMIS, ENSAD, ENSML, ENSMP, École nationale supérieure de photographie d'Arles, École du Louvre et INP).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2018

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2014-2016

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2016			Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement ¹	9	17	26	35	33
Direction du musée national ²	13	19	32	41	42

1. L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale), il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du musée du Louvre regroupe par exemple le musée du Louvre et le musée national Eugène-Delacroix.
2. Il y a 32 musées nationaux relevant du ministère de la Culture qui ont actuellement un-e directeur-riche général-e nommé-e. Ces musées peuvent être autonomes, ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à caractère national. Ces 32 musées nationaux ne représentent pas l'ensemble des musées nationaux relevant du ministère de la Culture, seulement ceux qui ont un-e responsable désigné-e.
Note : dernières données disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des Patrimoines, Service des musées de France, 2017

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2016-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018			Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz		1	1		
Centre national de la danse	1		1		
Philharmonie de Paris		1	1		
Comédie Française		1	1		
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette		1	1		
Opéra Comique		1	1		
Opéra national de Paris		1	1		
Théâtre national de Chaillot		1	1		
Théâtre national de la Colline		1	1		
Théâtre national de l'Odéon		1	1		
Théâtre national de Strasbourg		1	1		
Sous-total spectacle vivant	1	10	11	9	9
Centre national des arts plastiques		1	1		
Sèvres-Cité de la céramique	1		1		
Sous-total arts plastiques	1	1	2	50	50
Total	2	11	13	15	15

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2018

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les président-e-s des entreprises de l'audiovisuel public, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018			Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions (président-e-directeur-riche général-e)	1					
Radio France (président-e-directeur-riche général-e)		1				
Arte France (président-e du directoire)	1					
France Médias Monde (président-e-directeur-riche général-e)	1					
Institut national de l'audiovisuel (président-e-directeur-riche général-e)		1				
Total	3	2	5	60	60	40

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2018

Tableau 8 – Part des femmes dans les comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	6	7	13	46	54	54	0
Radio France ²	8	15	23	35	38	47	39
Arte France ³	7	2	9	78	78	78	65
France Médias Monde ⁴	8	8	16	50	50	53	43
Institut national de l'audiovisuel (INA) ¹	3	7	10	30	33	36	30

1. Le périmètre retenu est celui du comité exécutif.
2. Le périmètre retenu correspond au président-directeur-général, au comité exécutif et au comité éditorial.
3. Le périmètre retenu est le comité de direction, les chiffres de 2015 font référence à la réunion de direction.
4. Le périmètre retenu est le comité exécutif élargi, les chiffres de 2015 font référence au comité exécutif restreint.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2018

Tableau 9 – Part des femmes dans les directions des antennes de l'audiovisuel public, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	4	1	5	80	80	60	33
Radio France ²	3	4	7	43	43	43	43
France Médias Monde ³	2	1	3	67	67	67	67

1. Directeur-riche des antennes France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô et Outre-mer 1^{re}.
2. Directeur-riche des antennes France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, Mouvi, Fip, France Musique.
3. Directeur-riche des antennes France 24, RFI et MCD.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2018

Tableau 10 – Part des femmes dans certaines fonctions du réseau France 3, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018 ²			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2017 ¹	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur-riche de pôle	4	9	13	31	31	20	20
Délégué-e régional-e ¹	19	18	37	51	51	20	9
dont délégué-e régional-e à l'antenne et aux programmes	4	8	12	33	38	///	///
dont délégué-e régional-e à la communication	11	2	13	85	83	///	///
dont délégué-e régional-e au numérique	4	8	12	33	33	///	///
Rédacteur-riche en chef	5	19	24	21	17	17	13
Chef-fe de centre	1	23	24	4	8	5	0
Administrateur-riche de production	6	5	11	55	58	///	///
Responsable finances	6	6	12	50	///	///	///
Responsable ressources humaines	14	3	17	82	///	///	///

1. Le réseau régional de France 3 a connu une importante réorganisation au 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, 13 postes de directeur-riche régional-e se sont substitués aux 5 postes de directeur-riche de pôles. Par ailleurs, les attributions des délégués régionaux ont fait l'objet d'une spécialisation (communication, numérique et l'antenne et programmes).
2. En 2018, ont été ajoutés au périmètre mesuré les postes d'administrateur-riche de production, de responsable des finances et de responsable des ressources humaines qui siègent aux comités de direction des antennes régionales de France 3.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2018

Tableau 11 – Part des femmes dans certaines fonctions du réseau France Bleu, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018			Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur·rice de station	5	39	44	11	14	7
Rédacteur·rice en chef	19	25	44	43	41	34
Responsable des programmes	8	37	45	18	20	23
Responsable technique	2	42	44	5	5	5

Source : Entreprises de l'audiovisuel public, Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2017

Conseils d'administration

Contexte juridique

Plusieurs lois (du 27 janvier 2011, du 12 mars 2012, du 4 août 2014) ont traité de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics à caractère administratif, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des entreprises publiques, pour parvenir progressivement à une part de 40 % du sexe le moins représenté en 2017.

Analyse

Garantie par la loi, la parité dans les conseils d'administration des établissements publics est respectée depuis le 1^{er} janvier 2015 (tableau 12). Ainsi, en trois ans, la part des femmes dans les conseils d'administration est passée de 38 % à 52 %. C'est également le cas pour les entreprises de l'audiovisuel public, dans les conseils d'administration desquels les femmes représentent désormais 44 % des membres des conseils d'administration. Là encore, la situation a très nettement progressé en quelques années, puisque les femmes ne représentaient que 35 % des membres des conseils d'administration au 1^{er} janvier 2013.

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2014-2017

Unités et %

Domaine d'activité	Au 1 ^{er} janvier 2017				Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Musées, patrimoine ¹	22	49	56	105	47	50	50	43
Spectacle vivant ²	11	17	14	31	55	34	47	52
Enseignement	34	90	75	165	55	55	49	29
Autre ³	8	10	10	20	50	65	57	51
Total	75	166	155	321	52	51	50	38
Taille de l'établissement								
Moins de 100 salarié-e-s	35	65	70	135	48	53	52	46
100-499 salarié-e-s	30	77	63	140	55	49	49	31
500 salarié-e-s ou plus	10	24	22	46	52	53	51	39
Total	75	166	155	321	52	51	50	38

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine, Universcience, domaine national de Chambord, musée du Quai Branly, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), musée d'Orsay, musée du Louvre, château, musée et domaine national de Versailles, musée national des arts asiatiques-Guimet, MuCEM, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), Sèvres-Cité de la céramique.

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNCV), Comédie-Française, Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, Opéra Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA), Villa Arson.

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Conseil d'administration							
France Télévisions	7	8	15	47	47	40	27
Arte France ¹	6	9	15	40	40	40	43
Radio France	5	8	13	38	33	38	42
Institut national de l'audiovisuel (INA)	6	6	12	50	33	33	50
France Médias Monde	7	8	15	47	57	47	50
Ensemble de l'audiovisuel public	31	39	70	44	43	39	42
dont personnalités indépendantes							
France Télévisions	2	3	5	40	40	40	40
Arte France (conseil de surveillance)	0	0	0	-	0	0	0
Radio France	2	2	4	50	50	50	50
Institut national de l'audiovisuel (INA)	3	1	4	75	50	50	50
France Médias Monde	2	3	5	40	40	40	40
Ensemble de l'audiovisuel public	9	9	18	50	38	38	38

1. Le périmètre retenu est celui du conseil de surveillance et du directoire.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2018

Commissions et instances consultatives

Contexte juridique

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose une règle de parité pour la désignation des membres des commissions consultatives placées auprès des ministres. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par un décret de mars 2015 et une circulaire du Premier ministre du 2 avril 2015, pour une entrée en vigueur relatives aux nominations effectuées à compter du 1^{er} mai 2015.

Par ailleurs, afin d'agir à la source sur l'inégal accès des hommes et des femmes à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), appelées à se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales. Cette mesure est entrée en vigueur pour les nominations postérieures au 1^{er} janvier 2018 et un décret du 21 décembre 2017 a fixé la liste des commissions concernées.

Analyse

De manière similaire à ce qui a pu être observé pour les conseils d'administration des établissements publics, les évolutions juridiques relatives à la parité au sein de leurs commissions d'attribution d'aide ou de subventions ont d'ores et déjà eu un impact très net sur la composition de celles-ci. Ainsi, à l'exception du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz où la part des femmes dans les commissions, bien qu'en nette progression, reste inférieure à 30 % (tableau 15), les commissions du ministère et de ses établissements publics respectent la parité.

Ministère de la Culture

Tableau 14 – Part des femmes dans les commissions et instances consultatives placées directement auprès du ministère de la Culture et soumises à l'obligation de parité, 2013-2016

Unités et %

	Au 31 décembre 2016 ¹			Au 1 ^{er} janvier 2013	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes ³ (%)
Commissions relevant de² :					
Cabinet de la Ministre	4	4	8	50	24
Secrétariat général	25	26	51	49	32
Direction générale des patrimoines	70	76	146	48	28
Direction générale de la création artistique	27	24	51	53	28
Direction générale des médias et des industries culturelles	17	20	37	46	39
Total	143	150	293	49	29

1. Données sur les membres titulaires dans les commissions soumises à l'obligation de parité instaurée par la loi de 2014 (commissions créées par la loi ou le décret et portant sur la répartition parmi les membres titulaires désigné-e-s nominativement, hors membres de droit, hors commissions en cours de composition ou recomposition ou n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement depuis la date d'application de la loi, sauf renouvellement partiel).

2. Il s'agit ici de la direction ou du service suivant principalement la commission en question.

3. Données sur la totalité des commissions.

Note : dernières données disponibles.

Note : certaines femmes peuvent être présentes dans plusieurs commissions.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2017

Centre national de la chanson, des variétés et du jazz

Tableau 15 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} octobre 2015
	Nombre de mandats ¹			Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total			
Ensemble des instances du CNV	80	198	278	29	23	22
Président-e-s et vice-président-e-s	5	19	24	21	8	7
Membres et membres suppléant-e-s	75	179	254	30	24	24
dont membres titulaires	44	128	172	26	23	24
dont membres suppléant-e-s	31	51	82	38	28	22
Conseil d'administration	19	36	55	35	28	29
Président-e	0	1	1	0	0	0
Membres et membres suppléant-e-s	19	35	54	35	28	30
Comité des programmes ²	7	18	25	28	17	20
Président-e	0	1	1	0	0	0
Membres	7	17	24	29	17	21
Commissions ³	54	144	198	27	22	21
Président-e-s et vice-président-e-s	5	17	22	23	10	7
Membres et membres suppléant-e-s	49	127	176	28	24	23
Comités régionaux : représentants du CNV	4	9	13	31		
Comité d'engagement du fonds d'urgence ⁴	7	21	28	25		
Président-e	1	0	1	100		
Membres	6	21	27	22		

1. Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.

2. Le comité des programmes réunit le-a président-e du CA, les président-e-s et vice-président-e-s des commissions et quelques personnalités qualifiées.

3. Les commissions en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aides sont au nombre de 8 pour 2017.

4. Le comité d'engagement du fonds d'urgence au spectacle vivant et les comités régionaux ne sont pas comptabilisés dans le total des instances.

Source : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, 2018

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2015-2017

Unités et %

	Juin 2017			Part des femmes (%)	Juin 2016	Part des femmes (%)	Juin 2015	Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total					
Président-e-s et vice-président-e-s	9	14	23	39	27	27		
Membres et membres suppléant-e-s	454	428	882	51	40	42		
Total	463	442	905	51	39	41		

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2018

Centre national des arts plastiques

Tableau 17 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques en 2016-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2017			En 2016
	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Commissions d'acquisition				
Collège « Arts plastiques »	5	3	63	63
Collège « Photographie et images »	4	4	50	50
Collège « Arts décoratifs, design, métiers d'art »	4	4	50	50
Commissions de soutien à la création				
Soutien à une recherche/production artistique	4	4	50	50
Soutien à la photographie documentaire contemporaine	3	3	50	50
Soutien à la recherche en restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain	3	1	75	75
Soutien à la recherche en théorie et critique d'art	4	4	50	50
Soutien à l'édition imprimée/numérique	4	4	50	50
Soutien à la première exposition/publication	5	3	63	
Soutien pour une participation pour une participation à une foire à l'étranger	3	3	50	
Soutien pour l'avance remboursable dans la production d'une œuvre originale	3	3	50	
Soutien aux maisons de production	5	3	63	
Total	47	39	55	

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2017

Centre national du livre

Tableau 18 – Part des femmes dans les membres des commissions du Centre national du livre (CNL), 2014-2017

Unités et %

	2017				2016	2015	2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Président-e-s	12	8	20	60	61	50	41
Membres	160	135	295	54	56	51	50
Total	172	143	315	55	57	51	50

Source : Centre national du livre, 2018

Tableau 19 – Part des femmes dans les membres et président-e-s des commissions du Centre national du livre (CNL), 2014-2017

Unités et %

Commissions	2017			Part des femmes (%)	2016	2015	2014
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Arts	7	14	21	33	22	27	27
Bande dessinée	7	8	15	47	47	47	54
Diffusion ¹	12	2	14	86	87	87	92
Économie numérique	3	4	7	43	44	44	38
Extraduction littérature	14	8	22	64	67	67	62
Extraduction sciences humaines et sociales	9	4	13	69	67	58	58
Histoires, sciences de l'homme et de la société	10	15	25	40	33	37	39
Librairies de référence	9	7	16	56	53	53	50
Librairies francophones à l'étranger	7	5	12	58	46	23	23
Littérature classique et critique littéraire	10	7	17	59	54	57	50
Littérature jeunesse	8	8	16	50	46	46	54
Littérature scientifique et technique	7	4	11	64	86	38	38
Littératures étrangères (roman, poésie)	17	11	28	61	60	53	50
Philosophie	13	15	28	46	60	50	44
Poésie	8	9	17	47	50	50	47
Roman	11	7	18	61	54	45	50
Théâtre	11	10	21	52	82	71	71
Vie littéraire	9	5	14	64	69	64	58
Total général	172	143	315	55	57	51	50

1. Bibliothèques.

Source : Centre national du livre, 2018

Emploi et rémunération

Contexte juridique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et concerne notamment la sphère professionnelle, où s'applique la règle « à travail égal, salaire égal ».

La ministre de la Fonction publique a publié le 22 décembre 2016 une circulaire visant à assurer une effective égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, par la déclinaison du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics. Un accord spécifique, visant les mêmes fins, est en cours de négociation au ministère de la Culture.

Analyse

En 2016, le ministère de la Culture emploie plus de 9 000 agents, qu'ils soient titulaires (tableau 20) ou contractuels (tableau 21). Au sein des titulaires, les femmes représentent 56 % des effectifs, elles sont plus présentes au sein de la catégorie B (61 %) que dans les catégories A et C.

Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les bibliothécaires et les chargées d'études documentaires représentent plus de 75 % des effectifs de leur corps. Au contraire, moins d'un adjoint technique d'État sur cinq est une femme et les femmes restent sous-représentées dans les postes de direction : 35 % pour les postes d'administrateur-ice-s civil-e-s et 29 % pour les emplois fonctionnels.

Les revenus des agents titulaires dépendent de leur niveau indiciaire (IM moyen, tableau 20) et des primes qu'ils perçoivent. La progression indiciaire étant principalement liée à l'ancienneté (mais aussi au rythme plus ou moins rapide des déroulement de carrière), c'est le montant des primes qui conditionne, pour l'essentiel, une éventuelle inégalité salariale entre femmes et hommes. Pour neutraliser ce biais de génération (des personnes en fin de carrière auront nécessairement des primes différentes de celles de personnes en début de carrière), on compare le ratio du montant moyen des primes reçues par les femmes sur leur niveau indiciaire moyen à ce même ratio pour les hommes. Si ce ratio est supérieur à 100 %, c'est que les femmes reçoivent, à niveau de carrière équivalent, plus de primes que les hommes, s'il est inférieur à 100 % c'est le contraire.

Cette comparaison révèle une situation de relative égalité au sein des corps avec, toutefois, certains corps présentant de très fortes inégalités, favorables ou défavorables aux femmes. Ces corps comportent en général de faibles effectifs (conservateurs généraux des bibliothèques, bibliothécaires spécialisés...), ce qui peut en partie expliquer le phénomène. Les fortes valeurs prises par ce ratio selon les catégories (120 % pour les agents de catégorie C, 91 % pour les A) est le reflet d'inégalités de primes entre le corps des adjoints administratifs d'État et celui des adjoints techniques d'accueil, de sécurité et de maintenance.

Les femmes sont majoritaires parmi les agents contractuels (56 %), et ce quel que soit le groupe de rémunération, à l'exception du groupe 5 (21 %). La comparaison se fonde cette fois-ci sur le montant moyen des parts variables, dont le niveau est toutefois seize fois moindre que celui des primes des titulaires et ne rend donc pas réellement compte des écarts de rémunération entre contractuelles et contractuels. Ainsi, en dehors du groupe 5, tous les groupes présentent un ratio proche de 100 %.

Les écarts de salaire entre femmes et hommes sont présents dans les établissements publics du ministère et dans les entreprises de l'audiovisuel public (respectivement – 8 % et – 11 %, tableaux 22 et 24), ils augmentent avec l'âge et concernent principalement les cadres, même si les autres catégories sont également touchées. De plus, bien que ces organisations soient paritaires (respectivement 53 % et 46 % de femmes, tableaux 23 et 25), les femmes sont majoritaires parmi les salariés les moins bien rémunérés et très minoritaires parmi les salariés les mieux rémunérés.

Ministère de la Culture

Tableau 20 – Rémunération comparée des agents du ministère de la Culture en 2016*

Unités, euros et %

Par corps		Femmes		Hommes		Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif en 2016 (%)	Rapport du montant moyen des primes reçues par les femmes et celles reçues par les hommes (%)	
Corps	Catégorie	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)				
Emplois administratifs									
Administrateur-ric-e-s civil-e-s	A	930	35 074	819	32 319	37	35	96	
Attaché-e-s administratif-ve-s d'État	A	581	11 911	604	12 864	524	64	96	
Emplois fonctionnels	A	981	36 941	946	34 882	96	29	102	
Infirmier-ère-s d'État	A	529	3 446			3	100		
Inspecteur-ric-e-s conseiller-ères-s créat.	A	685	8 930	692	8 871	143	55	102	
Inspecteur-ric-e-s généraux-ales aff. c.	A	1 156	39 956	1 213	38 872	22	45	108	
Secrétaires administratif-ve-s	B	435	4 970	436	4 954	694	80	101	
Adjoint-e-s administratif-ve-s d'État	C	376	3 920	363	3 763	1278	85	101	
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A	696	15 173	804	18 137	227	44	97	
Assistant-e-s ingénieur-e-s	A	498	3 219	506	3 407	40	70	96	
Bibliothécaires	A	534	4 404	510	5 016	37	78	84	
Chargé-e-s d'études documentaires	A	562	5 511	588	5 715	350	77	101	
Conservateur-ric-e-s généraux-ales bib.	A	1 103	10 189	1 110	8 654	36	47	118	
Conservateur-ric-e-s bibliothèque	A	745	6 084	736	6 261	143	67	96	
Conservateur-ric-e-s patrimoine	A	722	6 237	812	7 047	653	54	100	
Ingénieur-e-s de recherche	A	728	6 237	755	6 429	72	56	101	
Ingénieur-e-s d'études	A	624	4 580	612	4 371	165	53	103	
Bibliothécaires adjoint-e-s spécialisé-e-s	B	494	3 553	445	3 833	48	65	83	
Secrétaires de documentation	B	420	3 912	437	4 109	193	72	99	
Technicien-ne-s de recherche	B	450	3 473	469	3 648	73	40	99	
Magasinier-ère-s spécialisé-e-s	C	367	2 617	383	2 996	22	45	91	
Métiers d'art									
Chef-fe-s de travaux d'art	A	530	5 128	571	5 168	84	37	107	
Technicien-ne-s d'art	B	425	3 600	454	3 582	452	54	107	
Adjoint-e-s tech. État	C	361	3 368	367	3 368	351	17	102	
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Ingénieur-e-s des services culturels	A	502	4 575	562	5 630	180	42	91	
Technicien-ne-s des sc et bf	B	409	2 965	443	3 133	567	42	103	
Adjoint-e-s techniques ASM	C	351	2 120	361	2 239	1831	40	97	
Enseignement									
Professeur-e-s des ENSArt	A	612	1 443	645	1 385	126	33	110	
Par catégorie statutaire									
Corps	Catégorie	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Part des femmes dans l'effectif en 2016 (%)	Rapport du montant moyen des primes reçues par les femmes et celles reçues par les hommes
Ministère									
Agents titulaires	A	1 633	648	8 554	1 298	716	10 436	56	91
	B	1 240	428	4 119	790	445	3 686	61	116
	C	1 893	365	3 199	1 593	362	2 639	54	120

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2017

Précisions

Les tableaux ci-contre présentent pour chaque corps de titulaires (ou chaque catégorie statutaire), pour les femmes d'une part et pour les hommes d'autre part, le montant annuel brut moyen de primes versé pour un équivalent temps plein et l'indice moyen de rémunération. Ces moyennes ont été calculées à partir des données constituées par la population des agents titulaires du ministère de la Culture rémunérés sur le budget de titre 2 pendant douze mois consécutifs, en excluant les agents entrés ou sortis en cours d'année.

Afin de neutraliser les différences indemnitaires liées à l'avancement dans la carrière, la comparaison n'est pas directement établie entre les montants indemnitaires moyens servis aux femmes et aux hommes, mais sur la base d'un indicateur construit comme suit : $[\text{montant moyen des primes servies aux femmes} / \text{IM moyen des femmes}] / [\text{montant moyen des primes servies aux hommes} / \text{IM moyen des hommes}]$.

Les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

Les montants indemnitaires moyens comparés entre femmes et hommes font ressortir une inégalité de la rémunération indemnitaire selon la catégorie statutaire et le corps d'appartenance. Des inégalités en défaveur des femmes sont observées au sein des catégories A et C, particulièrement dans la filière administrative.

Par corps, 10 présentent une situation équilibrée ; 10 sont favorables aux hommes ; 7 sont favorables aux femmes.

Il est à noter que la situation s'est nettement améliorée entre 2014 et 2016. On peut y voir un effet positif des revalorisations mises en œuvre ces dernières années, notamment la mesure dite « d'équité sociale » et les effets du passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Cette évolution devrait donc être accentuée en 2017.

Par catégorie, à indice équivalent, les femmes touchent 20 % de plus que les hommes en catégorie C, 16 % de plus en catégorie B et 9 % de moins que les hommes en catégorie A. Ce constat peut s'expliquer par la surreprésentation des femmes dans la filière administrative, qui est la mieux primée.

Périmètre

Le calcul du montant moyen des primes servies a été volontairement limité aux types de primes dans l'attribution desquelles une discrimination selon le genre est susceptible d'être observée : primes attachées à la manière de servir de l'agent par opposition aux primes de service fait. Ont été retenues à ce titre :

- indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (IFSE) (administrateurs civils, inspecteur-riche et conseiller-ère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAAC), attachés, secrétaires administratifs, adjoints administratifs) ;
- indemnités d'administration et de technicité D.2002-61 (adjoints techniques, techniciens des services culturels, secrétaires de documentation, adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage, magasiniers) ;
- indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires D.2002-62 et D.2002-63 (secrétaires administratifs, techniciens d'art, chefs de travaux d'art, techniciens des services culturels, chargés d'études documentaires, bibliothécaires, bibliothécaires assistants spécialisés) ;
- primes de rendement D.50-196 (adjoints administratifs, secrétaires administratifs, adjoints techniques, secrétaires de documentation, chargés d'études documentaires) ;
- primes de fonction et de résultats D.2008-1533 (emplois fonctionnels) ;
- indemnités de fonctions, indemnités de performance (emplois fonctionnels) ;
- primes d'activité (inspecteurs généraux des affaires culturelles) ;
- indemnités de rendement et de fonctions D.2007-1366 (architectes urbanistes de l'État) ;
- indemnités scientifiques D.90-409 (conservateurs du patrimoine).

Tableau 21 – Rémunérations comparée des agents contractuels du ministère de la Culture en 2016

Unités, euros et %

Catégorie/Groupe	Femmes				Hommes				Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif total (%)	Rapport du montant moyen des parts variables reçues par les femmes et celles reçues par les hommes (%)
	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)			
Catégorie A - Groupe 5	8	1 253	70 053	695	31	1 145	64 056	809	39	21	79
Catégorie A - Groupe 4	83	902	50 424	422	90	882	49 304	428	173	48	96
Catégorie A - Groupe 3	181	653	36 504	335	106	670	37 525	347	287	63	99
Catégorie B - Groupe 2	91	534	29 883	245	41	539	30 193	240	132	69	103
Catégorie C - Groupe 1	64	450	25 240	159	63	439	24 471	155	127	50	100
Total général	427	657	36 739	313	331	712	39 820	362	758	56	94

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Note : ne sont pas recensés dans ce tableau :

- les agents contractuels art. 6 *quater*, *quinquies* et *sexies* ;
- les agents contractuels d'autres ministères en position normale d'activité (PNA) ;
- les agents contractuels de la filière enseignement ;
- les agents contractuels relevant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- les agents contractuels hors groupe (groupe 6) ;
- les agents contractuels du titre 3 ;
- les personnels titulaires détachés sur contrat ;
- les personnels recrutés au titre de la loi dite « Berkani ».

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2018

Établissements publics

Tableau 22 – Écart entre le salaire horaire moyen des femmes et des hommes dans les établissements publics du ministère de la Culture, 2014-2015

En %

	2015	2014
Ensemble des salarié-e-s	- 7,9	- 8,2
Détail par âge		
18-29 ans	- 2,2	- 1,0
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 7,4</i>	<i>- 6,8</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 3,2</i>	<i>- 5,4</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 3,3</i>	<i>- 2,6</i>
30-49 ans	- 5,7	- 6,4
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 11,1</i>	<i>- 11,8</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 3,4</i>	<i>- 4,6</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 3,1</i>	<i>- 4,7</i>
50 ans ou plus	- 8,3	- 8,3
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 9,2</i>	<i>- 10,2</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 3,6</i>	<i>- 5,6</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 6,3</i>	<i>- 6,2</i>

Lecture : en 2015, parmi les salarié-e-s des établissements publics, le salaire horaire moyen des femmes est inférieur de 7,9 % à celui des hommes. Cet écart est de - 2,2 % chez les salarié-e-s âgé-e-s de 18 à 29 ans.

Champ : ensemble des salaires pour les salarié-e-s dont l'emploi principal se situe au sein des établissements publics du ministère de la Culture.

Dernières données disponibles, homogènes entre 2014 et 2015.

 Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales)/
Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 23 – Part des femmes selon le niveau de rémunération dans les établissements publics du ministère de la Culture, 2014-2015

En %

	2015	2014
Ensemble des salarié-e-s des établissements publics	53	53
Détail par niveau de rémunération		
10 % de salarié-e-s les moins bien rémunéré-e-s	60	60
10 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	43	41
5 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	41	38
1 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	31	34

Lecture :

- en 2015, parmi l'ensemble des salarié-e-s des établissements publics du ministère de la Culture, on compte 53 % de femmes ;
- en 2015, parmi les 1 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s de ces établissements, la part des femmes n'est plus que de 31 %.

Champ : ensemble des salaires pour les salarié-e-s dont l'emploi principal se situe au sein des établissements publics du ministère de la Culture.

Le critère de rémunération est le salaire horaire moyen.

Dernières données disponibles, homogènes entre 2014 et 2015.

 Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales)/
Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Audiovisuel public

Tableau 24 – Écart entre le salaire horaire moyen des femmes et des hommes dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2014-2015

En %

	2015	2014
Ensemble des salarié-e-s	- 11	- 11
Détail par âge		
18-29 ans	- 8	- 4
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 8</i>	<i>- 7</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 9</i>	<i>- 7</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 7</i>	<i>2</i>
30-49 ans	- 7	- 7
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 8</i>	<i>- 8</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 8</i>	<i>- 7</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 8</i>	<i>- 12</i>
50 ans ou plus	- 13	- 12
<i>dont cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	<i>- 13</i>	<i>- 13</i>
<i>dont professions intermédiaires</i>	<i>- 9</i>	<i>- 10</i>
<i>dont employés et ouvriers</i>	<i>- 2</i>	<i>- 1</i>

Lecture : en 2015, parmi les entreprises de l'audiovisuel public, le salaire horaire moyen des femmes est inférieur de 11 % à celui des hommes. Cet écart est de - 7 % chez les salarié-e-s âgé-e-s de 18 à 29 ans.

Champ : ensemble des salaires pour les salarié-e-s dont l'emploi principal se situe au sein des entreprises de l'audiovisuel public.

Dernières données disponibles, homogènes entre 2014 et 2015.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales)/
Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 25 – Part des femmes selon le niveau de rémunération dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2014-2015

En %

	2015	2014
Ensemble des salarié-e-s des établissements publics	46	46
Détail par niveau de rémunération		
10 % de salarié-e-s les moins bien rémunéré-e-s	58	56
10 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	32	33
5 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	29	30
1 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	28	27

Lecture :

– en 2015, parmi l'ensemble des salarié-e-s des entreprises de l'audiovisuel public, on compte 46 % de femmes ;

– en 2015, parmi les 1 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s de ces établissements, la part des femmes n'est plus que de 28 %.

Champ : ensemble des salaires pour les salarié-e-s dont l'emploi principal se situe au sein des entreprises de l'audiovisuel public.

Le critère de rémunération est le salaire horaire moyen.

Dernières données disponibles, homogènes entre 2014 et 2015.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales)/
Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Jurys et concours

Contexte juridique

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'administration est tenue de nommer une proportion minimale de 40 % de membres de chaque sexe dans l'ensemble des jurys de concours et d'examens professionnels ainsi que dans les comités de sélection.

Pour aller plus loin en matière d'égalité professionnelle, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit l'obligation de présidence alternée entre les femmes et les hommes des jurys et comités de sélection, à l'issue de chacun des mandats.

Ministère de la Culture

Tableau 26 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2015-2017

Unités et %

	Nombre de membres de jury (dont présidence)						Présidence de jury					
	2017			2016	2015		2017			2016	2015	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Concours (catégories A, B et C) et procédures « loi Sauvadet » (catégorie A uniquement)												
Catégorie A	106	190	296	36	41	30	13	32	45	29	22	20
Catégorie B	22	22	44	50	42	50	7	4	11	64	29	29
Catégorie C ¹	10	10	20	50	///	25	0	2	2	0	///	0
Total concours et procédures « loi Sauvadet » (catégorie A)	138	222	360	38	41	34	20	38	58	34	24	21
Examens professionnels (catégories A, B et C) + procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C) + recrutement sans concours (catégorie C)												
Catégorie A	10	8	18	56	46	57	2	2	4	50	0	40
Catégorie B	25	27	52	48	46	50	5	5	10	50	20	30
Catégorie C	2	2	4	50	50	36	0	2	2	0	100	33
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C)	37	37	74	50	47	50	7	9	16	44	31	33
Total concours, examens professionnels, procédures « loi Sauvadet » et recrutement sans concours	175	259	434	40	42	39	27	47	74	36	26	26

1. Pas de concours de catégorie C en 2016.

Note : l'intégration des procédures loi Sauvadet avec les concours de catégorie A en 2016 crée une rupture de série pour ces deux lignes par rapport à 2015.

L'intégration des recrutements sans concours pour les catégories C crée une rupture de série pour cette ligne par rapport à 2015.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2018

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Contexte juridique

Une note-circulaire de la ministre de la Culture a imposé en 2013 que les listes restreintes de candidats présélectionnés à la direction des établissements labellisés et des réseaux nationaux du spectacle vivant et des arts plastiques soient paritaires.

L'article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création. Les textes d'application de cet article de loi, décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 et arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels de la création, en ont précisé les modalités d'application. La circulaire du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé des objectifs aux directions régionales des affaires culturelles en la matière.

Analyse

La part de femmes directrices de lieux de création subventionnés par le ministère de la Culture progresse timidement : en cinq ans, elle est passée de 25 % à 30 % (tableau 27). Les femmes sont majoritaires dans les structures d'art plastique mais encore très largement minoritaires dans le spectacle vivant, où elles sont, en particulier, seulement 12 % à diriger des scènes de musiques actuelles, une proportion qui n'a pas changé depuis cinq ans. La danse présente une situation contrastée : si les femmes sont majoritaires à la direction des centres de développement chorégraphiques (67 %), elles sont très peu présentes à la direction des centres chorégraphiques nationaux (16 %).

La situation est similaire dans les services territoriaux d'archéologie préventive (tableau 28). Ce constat se retrouve pour l'enseignement supérieur Culture (32 % de femmes directrices, tableau 31), le spectacle vivant étant une nouvelle fois le domaine le plus inégalitaire (19 %). À l'inverse, les archives départementales respectent la parité, et ce, quelle que soit la taille de l'établissement (tableau 29).

Enfin, les 100 plus grandes entreprises culturelles sont, neuf fois sur dix, dirigées par un homme (tableau 32). Ce rapport n'a presque pas évolué depuis 2014 et concerne l'ensemble des secteurs d'activité.

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directeur-ice-s des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture*, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	19	5	79	16	11	11	11
Centres d'art	46	5	32	64	62	62	61
Centres de développement chorégraphique (CDC)	12	0	33	67	58	58	58
Centres dramatiques nationaux (CDN) et régionaux (CDR)	37	8	70	22	21	21	17
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	7	0	100	0	0	0	0
Centres nationaux des arts de la rue et assimilés (CNAREP)	14	14	57	29	29	21	18
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	23	0	35	65	60	55	55
Opéras**	5	0	60	40	17	15	15
Orchestres	22	0	68	32	38		
Pôles nationaux des arts du cirque (PNAC)	12	8	58	33	33	25	24
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	100	2	84	12	12	10	10
Scènes nationales	72	0	70	30	28	28	25
Total	369	3	66	31	29	26	25

* Structures subventionnées dans le cadre du programme 131.

** Il n'y a plus que cinq opéras nationaux, ce qui explique la rupture de série avec 2017.

Notes : Hors structures nationales.

Ce sont désormais les directeur-ice-s généraux-ales des orchestres qui sont pris en compte, et non plus la direction musicale. Il n'y a aucune femme à la direction musicale des orchestres.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2018

Patrimoine

Tableau 28 – Part des femmes parmi les chef-fe-s des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Répartition par structure de tutelle							
Commune	4	15	19	21	19	19	22
Groupement de communes	4	4	8	50	33	50	45
Métropole	0	4	4	0	0	0	nd
Conseil départemental	11	19	30	37	28	37	35
Groupe de départements	0	2	2	0	0	0	nd
Total	19	44	63	30	25	30	32

Source : Ministère de la Culture, Observatoire de l'archéologie, 2018

Tableau 29 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des archives départementales en 2017

Unités et %

	2017		2016	
	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur-riche	49	52	49	46
Par taille d'établissement (répartition au 31/12/2016)				
10 à 19 agents	4	14	22	
20 à 29 agents	19	15	56	
30 à 39 agents	14	14	50	
40 agents et plus	9	10	47	

Note : 2 postes étaient vacants au 31/12/2016.

Source : Service interministériel des archives de France/ Ministère de la Culture, DEPS, 2018

Tableau 30 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2014-2017

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2016				Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 1 ^{er} janvier 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Musées de France accueillant le plus de visiteur-se-s (30 établissements)	13	17	30	43	33	37

N.B. : Hors musées nationaux.

Note : dernières données disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2018

Enseignement supérieur

Tableau 31 – Part des femmes parmi les directeur-ice-s des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Établissements publics nationaux	12	24	36	33	33	30	30
Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et associations	19	43	62	31	30	27	20
Par domaine							
Architecture	8	13	21	38			
Arts plastiques	15	26	41	37			
Audiovisuel	1	1	2	50			
Patrimoine	1	1	2	50			
Spectacle vivant	6	26	32	19			
Total	31	67	98	32	31	28	24

Note : Données disponibles pour 98 des 99 écoles du réseau ; l'Institut supérieur des arts de Toulouse est en attente de la nomination de son.s.a directeur.ice.
N.B. : ces données ne sont pas en date du 1^{er} janvier 2018, mais du 9 février, le choix de cette date est motivé par plusieurs nominations depuis le début de l'année, certaines après une longue période de vacance ou d'intérim.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie, 2018

Entreprises culturelles

Tableau 32 – Part des femmes à la direction* des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2015-2018

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018			Part des femmes (%)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016	Au 1 ^{er} janvier 2015
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Répartition par secteur d'activité							
Livre et presse	5	40	45	11	16	9	9
<i>dont livre</i>	2	9	11	18	27		
<i>dont presse</i>	3	31	34	9	12		
Audiovisuel	2	28	30	7	3		
Publicité	3	16	19	16	19		
Autres (jeux vidéo et spectacle vivant)	0	6	6	0	0		
Total	10	90	100	10	12	7	8

* Président-e, directeur-ice général-e ou, le cas échéant, gérant-e.
Note : les données 2018 ont été mesurées sur une liste d'entreprises actualisée par rapport à celle des années précédentes. La répartition par secteur d'activité étant différente, seuls les chiffres pour le livre et la presse ainsi que le total sont comparables avec les années précédentes.
Champ : 100 entreprises des secteurs culturels ayant le chiffre d'affaires le plus important en 2015, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public.

Source : Insee (Esane)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Accès aux moyens de production

Contexte juridique

L'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose que des actions soient menées pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la création et à la production culturelle et artistique.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit plus particulièrement que la politique en faveur de la création artistique poursuive l'objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels ont précisé les modalités d'application de cette disposition. La circulaire du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé aux directions régionales des affaires culturelles des objectifs en la matière.

Analyse

Déjà peu présentes à la direction des institutions labellisées de la création artistique, les femmes directrices sont plus souvent cantonnées aux structures à petit budget (tableau 33). Ce constat peut s'expliquer par les tailles relatives des structures en fonction des domaines, les structures d'art dans lesquelles les femmes sont très présentes disposant souvent d'un budget inférieur à un million d'euros.

Malgré des commissions d'attribution des aides paritaires (tableau 34), les femmes sont encore largement minoritaires dans les montants d'aides accordés. Toutefois, cela peut s'expliquer par un nombre de demandes d'aides plus faibles. L'information n'étant pas disponible à l'exception de l'aide à l'écriture d'œuvres musicales (12 % des demandes sont faites par des femmes), il est difficile de tirer des conclusions.

Cette approche par les candidatures peut être réalisée pour les aides du Centre national du livre (tableau 35). Elle permet de constater que la proportion de demandes d'aide féminines est plus importante que la proportion d'aides accordées. En outre, les aides obtenues par les femmes sont en moyenne inférieures de 16 % à celles obtenues par les hommes.

Les femmes sont moins nombreuses à bénéficier de l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'image animée (28 %, tableau 36), et cette proportion est stable depuis 2008. Le devis moyen des films d'initiative française varie très fortement selon que le réalisateur est une femme ou un homme (tableau 37), l'écart est de 60 % en 2016.

Création artistique

Tableau 33 – Part des femmes dirigeant des institutions labellisées* selon le budget de l'établissement, 2016-2018

Unités et %

Budget 2016-2017	Au 1 ^{er} janvier 2018				Au 1 ^{er} janvier 2017 (sur le budget 2015/2016)	Au 1 ^{er} janvier 2016 (sur le budget 2014/2015)
	Nombre de structures	Mixte (%)	Hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Inférieur à 500 000 €	55	2	53	45	53	54
Entre 500 000 et 1 000 000 €	76	3	67	31	25	27
Entre 1 000 000 et 2 000 000 €	84	6	60	34	32	30
Entre 2 000 000 et 5 000 000 €	110	2	74	25	24	15
Entre 5 000 000 et 10 000 000 €	29	3	79	17	20	19
Supérieur ou égal à 10 000 000 €	15	0	60	40	22	5
Total	369	3	66	31	29	26

* Structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131) hors structures nationales : fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), centres d'art, centres de développement chorégraphique (CDC), scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux (CCN), orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirques, centres dramatiques nationaux (CDN) et régionaux (CDR), opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue.

Note : les données au 1^{er} janvier 2016 étaient calculées en prenant en compte la direction artistique des orchestres (où il n'y a aucune femme), les données à partir de 2017 prennent en compte les directeur·rice·s généraux·ales des orchestres. Cette modification explique l'augmentation de la part des femmes dans la catégorie « Supérieur ou égal à 10 millions d'euros ».

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2018

Tableau 34 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2017

Unités, milliers d'euros et %

	Composition de la commission		Nombre d'aides accordées		Montant des aides accordées	
	2016		2016		2016	
	Nombre de membres	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes (%)
Aide à l'écriture d'œuvres musicales	28	50	51	16	552	13
Aide à l'écriture dramatique	44	55	29	45	–	–
Soutien à la commande artistique dans le domaine des arts plastiques	18	50	61	10	832	–
Aides déconcentrées pour la danse			304	39	8 938	36
Aides déconcentrées pour la musique			355	17	16 233	15
Aides déconcentrées pour le théâtre			628	36	23 653	27

Note : le soutien à la commande artistique concerne en majorité des collectifs (36 pour 61 accordées), 15 de ces collectifs étaient composés d'au moins une femme.
Note : la part des femmes recevant des aides déconcentrées est calculée à partir du sexe du directeur artistique.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2018

Livre

Tableau 35 – Aides accordées par le Centre national du livre (CNL) en 2016 pour les auteurs et les traducteurs, par type d'aide, 2015-2017

Unités, milliers d'euros, euros et %

	Nombre de demandes				Nombre d'aides accordées				Montant total des aides accordées				Montant moyen des aides accordées			
	2017				2016				2017				2017			
	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Ensemble (euros)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)
Assistance culturelle ¹	20	25	24	25	19	26	24	25	152	22	21	22	8 000	– 21	– 13	– 16
Bourses	452	46	44	44	191	39	40	35	1 778	36	43	33	9 309	– 11	12	– 8
Bourses de résidence	37	43	64	39	29	38	61	41	120	37	60	45	4 138	– 5	– 3	20
Bourses de traduction	7	71	100	27	6	67	100	20	28	63	100	12	4 667	– 17		– 44
Traducteurs étrangers	65	51	58	64	56	46	55	57	192	39	55	58	3 429	– 28	– 1	3
Par domaine éditorial																
Bande dessinée					40	28	22	33	322	24	25	29	8 038	– 16	17	
Jeunesse					35	63	71	53	318	56	74	46	9 086	– 23	13	
Poésie					34	38	48	32	248	33	48	47	7 279	– 22	3	
Roman					76	36	35	30	695	36	33	28	9 145	1	– 11	
Autres domaines					41	39			344	34			7 250	– 21		
Total	581	46	45	45	301	40	38	38	2 270	36	35	35	7 542	– 16	1	– 12

1. Action sociale auprès des auteurs-e-s menée en collaboration avec la Société des gens de lettres (SGDL).
Lecture : en 2017, 452 demandes de bourses ont été déposées auprès du CNL (dont 46 % par des femmes), 191 ont été accordées (dont 39 % à des femmes). Le montant total des aides versées pour les bourses est de 1,78 million d'euros (dont 36 % pour des femmes). Le montant moyen accordé par bourse est de 9 309 €, les femmes touchant en moyenne une aide 11 % inférieure à celle des hommes.

Source : Centre national du livre, 2018

Cinéma et audiovisuel

Tableau 36 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'image animée, 2008-2016

Unités et %

	Nombre de projets aidés	Répartition selon le sexe du réalisateur			
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)	Total (%)
2008	72	29	68	3	100,0
2009	72	21	76	3	100,0
2010	75	24	75	1	100,0
2011	74	30	66	4	100,0
2012	76	32	64	4	100,0
2013	84	27	66	7	100,0
2014	75	24	75	1	100,0
2015	76	28	72	-	100,0
2016	65	28	69	3	100,0

1. Films coréalisés par des personnes de sexe différent.
Note : la répartition par sexe des demandes n'est pas connue.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2018

Tableau 37 – Devis moyen des films d'initiative française, 2008-2015

Unités et %

	Devis moyen en fonction du sexe du réalisateur (millions d'euros)				Écart F/H
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Ensemble	
2008	3,3	7,3	3,1	6,4	- 54
2009	4,1	5,4	4,5	5,1	- 24
2010	3,7	5,9	5,8	5,5	- 37
2011	3,5	6,1	4,4	5,5	- 43
2012	3,5	5,7	2,3	5,1	- 39
2013	3,2	5,6	1,5	4,9	- 43
2014	2,8	4,4	0,2	3,9	- 35
2015	3,5	4,7	1,5	4,4	- 26
2016	2,6	6,5	2,0	5,5	- 60

1. Films coréalisés par des personnes de sexe différent.
Lecture : en 2016, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est de 2,58 millions d'euros, soit 60 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (6,52 millions d'euros).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2018

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Contexte juridique

Dans le cadre des textes d'application de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'objectif de la parité d'accès à la programmation a été intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique. La circulaire du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a précisé les progressions attendues.

S'agissant des médias, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé les obligations des éditeurs de services de communication audiovisuelle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation. Cette loi a confié au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) la mission de veiller à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes de services de communication audiovisuelle. Le premier rapport du CSA sur la présence des femmes dans les programmes audiovisuels a été publié le 8 mars 2016. Les contrats d'objectifs et de moyens des entreprises de l'audiovisuel public comportent des obligations en la matière, notamment concernant la parité parmi les experts intervenant dans les émissions.

Analyse

Pour la saison 2017-2018, 34 % des spectacles de théâtre, de cirque et de danse programmés sont mis en scène par des femmes (tableau 38). Cette proportion varie peu selon le type de structure, à l'exception des centres de développement chorégraphiques, dans lesquels la moitié des spectacles programmés sont mis en scène par des femmes. Les spectacles écrits par des femmes sont toutefois bien moins nombreux (24 %), tandis que les femmes sont plus souvent responsables de la traduction d'une œuvre (42 %).

La situation est bien pire pour les opéras et les orchestres : 20 % des spectacles présentés dans les opéras sont mis en scène par des femmes, et 3 % des concerts des orchestres sont dirigés par une femme (tableau 39). Les créations féminines sont plus représentées dans le répertoire destiné au jeune public (respectivement 32 % pour l'opéra et 9 % pour les concerts). Très peu d'œuvres écrites par des femmes sont jouées, même lorsqu'il s'agit de répertoire contemporain.

Dans les arts plastiques, les œuvres de femmes sont très peu achetées par le fonds d'art contemporain, national ou régionaux (tableau 40). Elles sont donc, logiquement, nettement moins exposées dans ces fonds et dans les centres d'art (tableau 41).

En matière de cinéma, on observe une très forte différence selon le format, entre le nombre de courts et de longs métrages réalisés par des femmes : respectivement 36 % et 21 % (tableaux 43 et 44). Dans les deux cas, ces taux sont relativement stables depuis 2009, ce qui tend à invalider l'hypothèse qu'une forte proportion de réalisatrices de courts-métrages se traduit par une augmentation du nombre de réalisatrices de longs métrages.

On observe la parité dans la population des détenteurs de la carte de presse (tableau 46), bien que les femmes restent encore minoritaires parmi les rédacteurs en chef (37 %) et majoritaires parmi les secrétaires de rédaction (65 %). Les femmes figurent de plus en plus parmi les experts invités de programmes de télévision (tableau 47), même si la parité n'est pas encore atteinte.

Théâtre

Tableau 38 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2017-2018

Unités et %

	Théâtres nationaux	Centres dramatiques nationaux et régionaux	Scènes nationales	Scènes conventionnées	Pôles nationaux des arts du Cirque	Centres de développement chorégraphiques	Ensemble
Nombre de représentations	1 354	3 339	5 431	4 652	385	147	15 308
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes (%)	39	35	31	33	37	54	34
Nombre de spectacles	94	798	2 449	2 597	171	76	6 185
Part des spectacles mis en scène par des femmes (%)	33	35	33	34	34	50	34
Nombre de spectacles jeune public	10	178	930	1 118	108	18	2 362
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes (%)	40	41	34	36	36	44	36
Répartition des femmes par fonction (%)							
Part de femmes ayant écrit le spectacle	17	20	24	26	22	18	24
Part de femmes ayant réalisé l'adaptation	25	35	38	35	27	—	35
Part de femmes ayant réalisé la traduction	32	42	42	43	44	—	42
Part de femmes ayant réalisé la mise en scène	32	34	33	34	34	35	34
Part de femmes ayant réalisé la scénographie	38	37	31	35	30	57	34
Part de femmes ayant réalisé la chorégraphie	44	39	37	36	44	41	37

Source : Les Archives du spectacle/Ministre de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2018

Musique

Tableau 39 – Part des femmes dans la programmation des lieux musicaux, saison 2017-2018

Unités et %

	Opéras	Orchestres
Nombre de représentations	1 277	929
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes* (%)	15	3
Nombre de spectacles	300	498
Part des spectacles mis en scène par des femmes (%)	20	3
Nombre de spectacles jeune public	44	22
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes* (%)	32	9
Répartition des femmes par fonction (%)		
Direction musicale	4	3
Mise en scène	19	—
Chorégraphie	41	—
Livret	0	—
Compositeur-riche	2	2
Compositeur-riche contemporain-e	—	5

* Mise en scène pour les opéras, direction musicale pour les orchestres.

Source : Les Archives du spectacle/Ministre de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2018

Arts plastiques

Tableau 40 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) en 2011-2016

Unités et %

	2016		2015	2014	2013	2012	2011
	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)
Acquisitions FNAC							
Ensemble des œuvres	362	12	43	31	17	18	32
Œuvres françaises	237	8	40	38	8	16	26
Œuvres étrangères	125	35	49	25	36	20	41
Acquisitions FRAC							
Ensemble des œuvres	702	22	24	30	28	19	36
Œuvres françaises	360	23	28	28	39	22	34
Œuvres étrangères	342	22	32	32	21	16	38

Note : La ventilation du total du nombre d'œuvres acquises n'est pas disponible pour 2016, juste la répartition.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2018

Tableau 41 – Part des femmes parmi les artistes exposé-e-s dans les fonds régionaux d'art contemporain et les centres d'art, 2012-2015

Unités et %

	2015				2014	2013	2012
	Nombre total d'artistes exposés	Mixtes	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
FRAC							
Ensemble des artistes exposés	1 738	87	1 252	399	23	23	24
dont expositions monographiques	139	2	102	35	25	25	25
dont expositions collectives	1 599	85	1 150	364	23	23	24
Centres d'art							
Ensemble des œuvres	1 214	31	802	381	31	31	27
dont expositions monographiques	179	4	116	59	33	33	30
dont expositions collectives	1 035	27	686	322	31	31	26

Note : dernières données disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2018

Patrimoine

Tableau 42 – Part des femmes parmi les commissaires d'expositions de quelques grandes expositions, 2013-2016

Unités et %

Type d'expositions	2016				2015	2014	2013
	Nombre d'expositions	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Expositions « d'intérêt national »	26	59	34	58	49	43	58
Réunion des musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP)	17	39	24	62	28	38	46
Total	43	98	58	59	38	41	53

Source : Réunion des musées nationaux-Grand Palais/Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, 2018

Cinéma

Tableau 43 – Part des femmes parmi les réalisateur·rice·s de courts-métrages, 2009-2016

Unités et %

	Nombre de courts-métrages produits	dont réalisés par des femmes (%)
2009	361	32
2010	460	31
2011	391	33
2012	397	33
2013	291	36
2014	352	37
2015	343	41
2016	309	36

Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2018

Tableau 44 – Part des femmes parmi les réalisateur·rice·s de longs-métrages (films agréés), 2008-2016

Unités et %

	Nombre de films agréés	Répartition selon le sexe du réalisateur			
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)	Total (%)
2008	240	18	80	3	100
2009	230	18	80	2	100
2010	261	20	79	2	100
2011	271	20	76	3	100
2012	279	22	75	3	100
2013	269	20	77	3	100
2014	258	21	78	2	100
2015	300	21	77	2	100
2016	283	21	76	3	100

1. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de sexe différent, il est qualifié de mixte et compté une seule fois.

Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2018

Médias

Tableau 45 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2016

Unités et %

	2016	2015	2014	2013
Fiction	35	39	37	37
dont fiction française récente (moins de 3 ans)	37	–	41	42
Information	37	36	36	35
Magazines et documentaires	32	35	34	37
Divertissement	41	–	39	41
Sport	17	–	16	15

Champ : chaînes gratuites de la TNT et Canal +.

Les observations ont été menées sur les programmes d'information de la mi-journée et sur la tranche horaire 17-23 h.

Note : dernières données disponibles.

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel, TNS-Sofres, 2017

Tableau 46 – Part des femmes parmi les détenteur-riche-s de la carte de presse, 2000-2016

Unités et %

	2016		2015	2000
	Nombre de détenteur-riche-s de la carte de presse	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Par secteur				
Presse écrite	20 539	48	48	42
Télévision	5 795	42	41	30
Radio	3 351	43	43	35
Agence de presse	3 209	44	44	35
Autres	2 400	52	53	46
Par métier				
Reporter/rédacteur-riche	18 451	49	49	44
Rédacteur-riche en chef	4 466	37	37	28
Chef-fe d'agence, de service, de rubrique	3 298	45	45	34
Secrétaire de rédaction	3 012	65	64	59
Secrétaire général-e de rédaction, chef-fe d'édition	1 375	46	47	40
Dessinateur-riche, graphiste	1 166	55	54	52
Reporter photographe	1 052	21	21	13
Directeur-riche de publication ou de rédaction	1 076	26	26	18
Journaliste reporter d'images	891	35	35	17
Producteur-riche/réalisateur-riche	56	54	48	53
Autres	451	55	55	45
Par âge				
Moins de 26 ans	1 026	52	53	51
26 à 34 ans	6 402	54	55	47
35 à 44 ans	9 656	49	49	41
45 à 56 ans	11 988	45	44	34
57 ans et plus	6 222	37	37	31
Total	35 294	47	46	40

Source : Observatoire des métiers de la presse, Afdas/CCUP, 2018

Tableau 47 – Part des femmes parmi les expert-e-s/invité-e-s de certains programmes à la télévision et à la radio en 2017

Unités et %

Média	Émission	Date	Part des femmes (%)	Part des femmes l'année précédente (%)
France Télévisions	Ensemble d'émissions ¹	2017	41	35
	dont C dans l'air	2017	34	29
Arte	Ensemble d'émissions ²	2017	40	31
	dont Arte Journal	2017	40	36
	dont Thema ³	2017	32	19
	dont X-enius	2017	23	19
	dont Philosophie	2017	29	52
	dont 28 minutes	2017	38	35
	dont Square	2017	38	35
	dont Metropolis	2017	47	38
	dont Vox Pop	2017	39	30
Radio France	Ensemble d'émissions ³	2017	33	28

1. Sont inclus dans le décompte l'ensemble des journaux nationaux de France 2 et France 3 (soit cinq éditions d'information quotidiennes 7/7 jours), et des émissions de débat sur l'actualité (C'est dans l'air sur France 5) recevant des expert-e-s en plateau (420 expertes sur 1 248 invités en 2017 contre 315 expertes sur 1 089 invités en 2016) – hors reportages, témoignages, documentaires ou promotion.

2. La chaîne ne comptabilise que les expert-e-s et non les personnes invitées en tant que témoins.

3. Total de 5 908 invités sur le plateau (et non les expert-e-s interviewé-e-s dans les documentaires) des émissions suivantes retenues par le CSA pour le rapport relatif à la représentation des femmes à la télévision et à la radio :

– sur l'intégralité de l'année 2017, 10 émissions (Grand bien vous fasse, La tête au carré, CO2 mon amour, Les petits bateaux, L'invité des matins (1^{re} partie), Du grain à moudre, Les enjeux internationaux, Affaires étrangères, Les informés, La tribune des critiques de disques) ;

– de janvier à août 2017, 3 émissions : L'interview de 6h20, Classic club, La grande table (2^e partie) ;

– à partir de septembre, 6 émissions : Le téléphone sonne, La marche de l'histoire, Un jour dans le monde, L'invité du matin (2^e partie), Entendez-vous l'éco ?, Dimanche et après ?.

D'une année à l'autre, le périmètre des émissions retenues peut évoluer en fonction de la liste retenue d'émission pour l'élaboration du rapport du CSA.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2018

Consécration artistique

Analyse

Dans la majorité des domaines, les femmes sont exclues de la consécration artistique. Alors que, chaque année, 20 % des films sortis en salle sont réalisés par des femmes, aucune femme n'a reçu de César du meilleur film ou du meilleur réalisateur depuis 2010 (tableau 49). Leurs films sont toutefois sélectionnés, mais dans une proportion moindre que celle des films sortant en salle. On retrouve l'écart entre courts et longs métrages : la proportion de courts métrages réalisés par des femmes est plus importante, et ils sont plus souvent primés.

Le festival de Cannes constitue un autre exemple, international, de l'absence de réalisatrices primées (tableau 50). Depuis 1970, seul un film réalisé par une femme a obtenu la Palme d'or. Là encore, les réalisatrices de courts-métrages reçoivent plus de récompenses.

La situation est similaire pour la musique : il y a environ 20 % de femmes interprètes dans les 50 plus grands succès musicaux de l'année (tableau 51), mais depuis 1985 seulement 8 % de femmes ont reçu la Victoire de la musique du meilleur album (tableau 52). La situation n'est guère meilleure dans la musique classique, où l'ajout de la catégorie « compositeur de l'année » en 2000 a fait fortement chuter la part de femmes récompensées.

Malgré le nombre significatif de femmes dramaturges ou mettant en scène des pièces de théâtre, la part de femmes sélectionnées ou primées est très faible, sans présenter d'amélioration réelle depuis les années 1990.

Le livre est l'un des rares secteurs dans lequel les femmes reçoivent des prix (tableau 55), en dépit de jurys majoritairement masculins (tableau 54).

Cinéma

Tableau 48 – Entrées moyennes par film d'initiative française selon le sexe du réalisateur, 2008-2016

Unités et %

	Nombre de films sortis en salle					Nombre moyen d'entrées par film (milliers d'euros)				Nombre d'entrées pour 100 € investis ¹			
	Femmes	Hommes	Mixte	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixte	Total	Femmes	Hommes	Mixte	Total
2008	41	178	7	226	18	285	382	199	359	8,1	5,2	8,1	5,5
2009	42	172	5	219	19	206	288	328	273	5,4	5,6	7,3	5,6
2010	48	198	4	250	19	201	382	106	343	5,6	6,2	1,8	6,0
2011	55	194	6	255	22	157	406	496	354	4,6	6,9	9,8	6,6
2012	54	199	9	262	21	133	287	176	251	3,8	5,2	7,4	5,0
2013	51	185	9	245	21	153	378	91	320	4,7	6,8	4,8	6,5
2014	41	180	4	225	18	191	269	13	250	6,3	6,0	8,1	6,0
2015	39	154	3	196	20	229	385	416	354	5,9	7,4	22,2	7,2
2016 ²	10	34	2	46	22	69	232	19	187	4,2	6,2	4,4	6,0

1. Nombre d'entrées rapporté au devis du film.
2. Entrées arrêtées au 31 janvier 2016. Les données relatives aux films agréés en 2016 sont partielles et à regarder avec les précautions d'usage.
Note : lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de sexe différent, il est qualifié de mixte et compté une seule fois.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2018

Tableau 49 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2017

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2017	Total
Meilleur film						
Films sélectionnés	16	45	52	52	57	222
dont réalisés par des femmes	1	3	4	7	8	23
Part des femmes (%)	6	7	8	13	14	10
Films primés	4	11	10	10	8	43
dont réalisés par des femmes	0	1	0	3	0	4
Part des femmes (%)	0	9	0	30	0	9
Meilleur court-métrage*						
Films sélectionnés	15	54	42	46	41	198
dont réalisés par des femmes	1	10	6	9	12	38
Part des femmes	7	19	14	20	29	19
Films primés	3	10	10	11	9	43
dont réalisés par des femmes	1	1	1	4	5	12
Part des femmes	33	10	10	36	56	28
Meilleur-e réalisateur-ric						
Réalisateur-ric-e-s sélectionné-e-s	16	46	52	51	52	217
dont femmes	1	2	4	3	10	20
Part des femmes (%)	6	4	8	6	19	9
Réalisateur-ric-e-s primé-e-s	4	10	11	10	8	43
dont femmes	0	0	0	1	0	1
Part des femmes (%)	0	0	0	10	0	2

* Meilleur court métrage de fiction jusqu'à 1991, puis meilleur court métrage.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 50 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2017

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2017	Total
Palme d'or						
Films primés	13	12	12	10	8	55
dont réalisés par des femmes	0	0	1	0	0	1
Part des femmes (%)	0	0	8	0	0	2
Palme d'or du court métrage						
Films primés	8	10	10	10	8	46
dont réalisés par des femmes	0	2	1	2	1	6
Part des femmes (%)	0	20	10	20	13	13
Grand prix						
Films primés	9	10	10	10	8	47
dont réalisés par des femmes	0	1	0	1	1	3
Part des femmes (%)	0	10	0	10	13	6
Présidence du jury						
Nombre de président-e-s	10	10	10	10	8	48
dont femmes	4	0	2	2	1	9
Part des femmes (%)	40	0	20	20	13	19

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Musique

Tableau 51 – Parts des femmes parmi les interprètes des 50 plus grands succès musicaux de l'année 2016

Unités et %

	Femmes	Hommes	Mixtes	Part des femmes (%)
Top 50 téléchargement (titres)	12	32	6	24
Top 50 flux (titres)	9	25	16	18
Top 50 physique (albums)	13	33	4	26

Source : GfK/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Tableau 52 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2017

Unités et %

	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2017	Total
Victoires de la musique (meilleur album¹)					
Albums primés	6	10	19	17	52
<i>dont chantés par des hommes</i>	5	10	17	12	44
<i>dont chantés par des femmes</i>	0	0	1	3	4
<i>dont mixtes (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	1	2	4
Part des femmes (%)	0	0	5	18	8
Victoires du jazz (artiste de l'année)					
Artistes primé-e-s			8	8	16
<i>dont hommes</i>			6	7	13
<i>dont femmes</i>			0	1	1
<i>dont mixtes (duo, groupe, etc.)</i>			2	0	2
Part des femmes (%)			0	13	6
Victoires de la musique classique²					
Artistes primé-e-s	7	18	29	24	78
<i>dont hommes</i>	2	10	21	19	52
<i>dont femmes</i>	5	8	8	5	26
Part des femmes (%)	71	44	28	21	33

1. « Meilleur album de l'année » entre 1985-1998 et 2011 ; « Meilleur album rock » et « Meilleur album variété » pour les autres années.

2. « Artiste lyrique de l'année » et « Soliste instrumental de l'année » de 1986 à 2016, « Compositeur de l'année » de 2000 à 2017.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Théâtre

Tableau 53 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Molières, 1987-2017

Unités et %

	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2017	Total
Molière du metteur en scène¹					
Artistes sélectionné-e-s	16	50	53	45	164
<i>dont femmes</i>	1	0	8	4	13
Part des femmes (%)	6	0	15	9	8
Artistes primé-e-s	3	10	10	10	33
<i>dont femmes</i>	0	0	3	0	3
Part des femmes (%)	0	0	30	0	9
Molière de l'auteur					
Artistes sélectionné-e-s	14	55	54	35	158
<i>dont femmes</i>	3	10	6	6	25
Part des femmes (%)	21	18	11	17	16
Artistes primé-e-s	3	15	10	6	34
<i>dont femmes</i>	1	3	1	0	5
Part des femmes (%)	33	20	10	0	15

1. Molière du metteur en scène d'un spectacle de théâtre public et Molière du metteur en scène d'un spectacle de théâtre privé.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Livre

Tableau 54 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2012-2017

Unités et %

	2017			Part des femmes (%)	2016	2015	2014	2013	2012
	Femmes	Hommes	Total		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Composition	21	35	56	38	38	41	39	41	38
<i>dont hors prix Femina¹</i>	11	35	46	24	25	25	26	27	24
Présidence	1	5	6	17	17	17	50	50	33

1. Le jury du prix Femina est composé exclusivement de femmes.
Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt, Renaudot, Femina, Décembre, Interallié et Médicis.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 55 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2017

Unités et %

	1900 à 1909	1910 à 1919	1920 à 1929	1930 à 1939	1940 à 1949	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2017	Total
Lauréat-e-s													
Hommes	11	15	22	34	26	39	44	67	71	90	96	64	579
Femmes	2	4	2	6	9	8	16	18	22	32	32	44	195
Total	13	17	24	40	35	47	60	85	93	122	128	108	772
Part des femmes (%)	15	24	8	15	26	17	27	21	24	26	25	41	25

Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt (roman), Goncourt des lycéens, Renaudot (roman), Femina, Décembre, Interallié (roman français), Prix du roman *ruc*, Prix des libraires, Médicis, Prix du livre Inter, Grand Prix RTL-Lire, Prix des lectrices de *Elle*, Prix des maisons de la presse.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Ordres nationaux

Tableau 56 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2017

Unités et %

	Chevalier				Officier				Commandeur			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
2014	269	374	643	42	69	104	173	40	15	60	75	20
2015	258	376	634	41	58	124	182	32	15	34	49	31
2016	273	315	588	46	68	107	175	39	27	43	70	39
2017	181	211	392	46	53	62	115	46	14	29	43	33

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2018

Formation, emploi, rémunération

Contexte juridique

Le principe de l'égalité de rémunération consacré par le Code du travail s'applique au secteur privé et public, et interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe.

Le plan d'action de 14 mesures pour le développement d'emplois de qualité dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma, signé par l'État le 18 mai 2016 avec les organisations représentatives, a inscrit dans ses mesures prioritaires la volonté de « lever les freins à l'égalité femmes/hommes ».

Analyse

Depuis plus de dix ans, les femmes sont nettement majoritaires dans l'enseignement supérieur Culture (60 % en 2016-2017, tableau 57), y compris dans des filières traditionnellement masculines comme l'architecture. En revanche, les femmes sont encore minoritaires dans les professions culturelles (42 %, tableau 60) et le mouvement de féminisation est lent (39 % en 1990). Alors que la part de femmes architectes a doublé en vingt ans, la part de femmes dans les professions du spectacle n'a quasiment pas évolué, en particulier dans les métiers techniques du spectacle.

Ce constat peut s'expliquer par une distorsion de la pyramide des âges : les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant sont paritaires jusqu'à 35 ans mais la part de femmes y diminue continûment avec l'âge (tableaux 61 et 62). En particulier, la part de femmes dans les emplois artistiques du spectacle vivant est de 42 % pour la tranche 26 à 35 ans contre 26 % pour la tranche 56 à 65 ans. Le phénomène est présent mais moins marqué dans les métiers de l'interprétation de l'audiovisuel (respectivement 44 % et 37 %).

La parité est respectée dans les secteurs culturels (qui ne se limitent pas aux professions culturelles, et comprennent d'autres emplois comme, par exemple un comptable dans une agence d'architecture), et les secteurs du livre et de la presse sont même majoritairement féminins (tableau 63). En revanche, les femmes sont peu présentes dans l'industrie du film, de la musique et du jeu vidéo (32 %).

En dépit de cet équilibre global, les inégalités salariales sont très présentes dans les entreprises culturelles (18 % en 2015, tableau 68), elles augmentent avec l'âge et sont concentrées sur les cadres, les chefs d'entreprises, les artisans et les commerçants. Comme dans les établissements publics et les entreprises de l'audiovisuel public, les femmes sont surreprésentées parmi les salariés les moins bien rémunérés et très sous-représentées parmi les mieux rémunérés.

Enseignement, formation

Tableau 57 – Part des femmes parmi les étudiant-e-s des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2006-2017

Unités et %

	Part des femmes parmi les étudiant-e-s											Nombre d'étudiant-e-s	Nombre d'écoles
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017	2016-2017
Arts plastiques	63	63	64	64	64	63	64	65	64	64	65	10 900	44
Architecture	51	54	55	55	56	57	56	57	57	57	58	18 100	20
Spectacle vivant	55	53	53	53	53	56	55	49	52	50	48	4 500	41
Patrimoine	80	79	80	80	80	80	81	82	80	80	80	1 700	2
Cinéma, audiovisuel	43	48	50	51	54	54	56	61	58	55	56	300	2
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture	56	58	59	59	59	59	60	60	60	60	60	35 500	106*
Ensemble de l'enseignement supérieur	56	56	56	56	56	56	55	55	55	55	55	2 609 700	nd

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.

* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du Spectacle vivant et des Arts plastiques.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 58 – Part des femmes parmi les actif-ve-s des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue en 2016

Unités et %

	2016			2015	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Intermittent-e-s du spectacle par catégorie					
Technicien-ne-s de l'audiovisuel	1 401	2 087	3 488	40	41
Technicien-ne-s du spectacle vivant	1 061	3 027	4 088	26	25
Artistes	3 051	1 943	4 994	61	61
Musicien-ne-s	276	1 202	1 478	19	17
Total	5 789	8 259	14 048	41	41
Salarié-e-s permanent-e-s par branche					
Spectacle vivant	6 469	5 358	11 827	55	53
Audiovisuel	8 503	10 015	18 518	46	44
Édition phonographique	144	142	286	50	53
Exploitation cinématographique	1 059	1 345	2 404	44	42
Distribution de films	190	107	297	64	66
Publicité	9 177	7 447	16 624	55	55
Distribution directe	730	995	1 725	42	40
Loisirs	2 405	2 981	5 386	45	45
Presse écrite et agence de presse	5 042	4 455	9 497	53	53
Édition	1 534	685	2 219	69	78
Divers	245	458	703	35	–
Total	35 498	33 988	69 486	51	51
Auteur-e-s par catégorie					
Images fixes et arts visuels	1 132	626	1 758	64	65
Arts visuels 3D	113	58	171	66	62
Écrits et arts dramatiques	176	57	233	76	73
Musique et chorégraphie	30	148	178	17	21
Cinéma et audiovisuel	359	278	637	56	57
Photographes	215	376	591	36	34
Total	2 025	1 543	3 568	57	56

Source : Afdas – Opcia, Opacif et Octa de la culture, de la communication, des médias et des loisirs et fonds de formation des artistes auteurs, 2018

Tableau 59 – Taux d'insertion professionnelle en 2017 des diplômé-e-s de l'enseignement supérieur culture de 2013

Unités et %

	Actif-ve	En recherche d'emploi	Autre situation	Effectif
Architecture				
Femmes (%)	86	11	2	585
Hommes (%)	94	4	2	388
Effectif total	869	83	21	973
Arts plastiques				
Femmes (%)	81	18	1	213
Hommes (%)	76	20	3	118
Effectif total	262	62	7	331
Cinéma				
Femmes (%)	83	17	0	6
Hommes (%)	83	0	17	6
Effectif total	10	1	1	12
Patrimoine				
Femmes (%)	76	19	5	100
Hommes (%)	89	11	0	18
Effectif total	92	21	5	118
Spectacle vivant				
Femmes (%)	94	3	3	174
Hommes (%)	86	10	4	124
Effectif total	270	18	10	298
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture				
Femmes (%)	85	12	3	1 078
Hommes (%)	89	8	3	654
Effectif total	1 503	185	44	1 732

Note : les répondant-e-s n'ayant pas renseigné leur sexe ne sont pas pris en compte.
Champ : diplômé-e-s de l'enseignement supérieur Culture en 2013, n'ayant pas obtenu de diplôme complémentaire depuis leur diplôme.
Lecture : en janvier 2017, 86 % des femmes et 94 % des hommes ayant été diplômés en 2013 d'une école nationale supérieure d'architecture ont un emploi.

Source : Enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Emploi et professions

Tableau 60 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s occupant une profession culturelle depuis 1990

Unités et %

	1990-1992	1995-1997	2000-2002	2005-2007	2014-2016	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actif-ve-s occupé-e-s
Professions des spectacles	29	28	33	30	32	185 679
<i>dont artistes des spectacles</i>	31	29	33	26	35	62 869
<i>dont professionnel-le-s techniques des spectacles</i>	27	27	33	32	28	47 666
Professions des arts visuels et métiers d'art	33	35	38	43	45	188 638
<i>dont artistes plasticiens</i>	33	34	39	43	43	34 234
<i>dont photographes</i>	16	24	20	25	35	22 449
<i>dont professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	48	47	49	47	47	107 776
<i>dont métiers d'art</i>	20	27	32	43	50	24 179
Professions littéraires	43	45	45	54	53	74 505
<i>dont journalistes et cadres de l'édition</i>	38	42	41	53	51	44 947
<i>dont auteur-e-s littéraires</i>	46	34	43	32	41	12 808
<i>dont traducteur-ice-s</i>	68	68	77	73	68	16 750
Professions de la documentation et de la conservation	79	80	77	82	65	24 528
Architectes	16	16	14	24	33	56 765
Professeur-e-s d'art	65	60	59	57	56	48 311
Ensemble des professions culturelles	39	41	42	43	42	578 425
Ensemble des actif-ve-s en emploi	43	44	45	47	48	26 467 994

Dernières données disponibles.

Champ : actif-ve-s en emploi, France métropolitaine pour la période 1990-2007, France entière pour la période 2014-2016.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 61 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge en 2015

Unités et %

	Effectifs totaux	Part des femmes	Part des femmes par tranche d'âge						
			18 ans et moins	19 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	plus de 65 ans
Ensemble des emplois du spectacle vivant	190 429	38	53	46	43	34	32	30	24
Emplois artistiques	115 423	36	56	44	42	35	32	26	21
Emplois de l'art dramatique	31 312	48	51	53	56	47	41	39	36
Emplois de la danse	11 784	63	62	66	65	62	57	59	52
Emplois de la musique et du chant	71 923	27	55	31	31	26	25	17	12
Emplois du cirque et des arts visuels	4 663	34	50	38	41	32	27	24	7
Emplois de l'accompagnement artistique	7 474	53	53	60	57	51	51	48	48
Autres emplois artistiques	6 268	35	59	41	41	34	30	23	18
Emplois techniques	48 815	21	15	22	25	17	18	20	32
Emplois de la direction technique	5 153	13	0	30	22	12	9	9	17
Emplois de la scène et de la machinerie	18 548	11	10	13	16	8	6	6	3
Emplois des accessoires et des effets spéciaux	1 827	26	13	30	34	25	22	12	7
Emplois de la lumière et de l'électricité	11 722	11	4	17	15	9	7	6	7
Emplois du son	11 311	7	11	12	9	5	4	4	0
Emplois de la vidéo et du multimédia	4 724	16	0	22	19	14	14	12	27
Emplois du décor	5 176	26	24	30	35	24	21	15	16
Emplois du costume	2 845	88	67	83	90	89	85	91	81
Emplois de la coiffure, du maquillage et des masques	1 097	86	100	91	91	81	83	86	84
Emplois de gardiennage et sécurité du bâtiment	1 090	40	38	38	28	33	50	49	60
Autres emplois techniques ou non précisés	11 350	15	11	18	20	12	11	12	15
Emplois de l'administration	31 625	65	67	67	70	61	61	58	50
Emplois de la direction de structure	3 373	49	100	64	67	51	45	38	29
Emplois de la production diffusion	9 961	62	75	71	69	58	54	53	42
Emplois de la commercialisation, billetterie	2 682	66	61	71	68	59	63	59	63
Emplois de la communication	2 879	69	76	68	72	64	65	68	78
Emplois de l'action culturelle et des relations avec le public	1 428	74	0	78	78	68	72	67	17
Emplois de l'accueil	7 903	65	68	65	64	61	65	78	77
Emplois administratifs des services généraux	4 468	80	100	74	80	78	84	80	75
Autres emplois de l'administration générale	364	57	50	75	70	49	46	50	31

Source : Audiens, Observatoire des métiers du spectacle vivant, 2018

Tableau 62 – Part des femmes dans les métiers de l'audiovisuel, par tranche d'âge en 2015

Unités et %

	Effectifs totaux	Part des femmes	Part des femmes par tranche d'âge						
			18 ans et moins	19 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	plus de 65 ans
Ensemble des métiers de l'audiovisuel	195 886	41	48	46	44	39	38	36	37
Interprétation et gestion de la distribution artistique	77 285	42	49	45	44	40	38	37	39
Métiers connexes	25 606	54	53	57	54	52	54	53	44
Information, antenne, documentation multimedia	24 627	47	38	54	53	47	39	35	25
Gestion de production audiovisuelle et transmedia	21 964	46	23	51	49	43	43	39	41
Image	18 409	24	27	34	27	22	18	23	26
Écriture et conception de projets audiovisuels	17 474	41	50	52	46	40	35	35	25
Exploitation et maintenance des réseaux et des régies audiovisuels	11 001	20	33	26	21	17	19	19	17
Décor, construction, plateau	10 218	23	15	34	31	17	16	14	18
Graphisme, effets visuels numériques	7 613	28	25	38	27	23	26	31	33
Son	6 596	9	40	15	11	8	6	5	5
Costume, maquillage, coiffure	3 500	86	100	91	89	84	83	86	83

Source : Audiens, Observatoire des métiers de l'audiovisuel, 2018

Tableau 63 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s travaillant dans un secteur culturel depuis 2008

Unités et %

	2008-2010	2010-2012	2014-2016	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actif-ve-s occupé-e-s
Architecture	42	39	42	67 826
Arts plastiques et autre création artistique	49	56	48	57 680
Design	50	50	52	24 496
Diffusion audiovisuelle	27	46	46	9 362
Édition audiovisuelle	49	45	43	33 202
Enseignement artistique amateur	42	51	50	29 318
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	34	35	32	52 630
Livre	66	67	64	39 679
Patrimoine	56	56	63	51 829
Photographie	32	31	44	19 996
Presse	55	51	56	71 837
Publicité	51	48	44	75 492
Spectacle vivant	41	43	46	90 228
Ensemble des secteurs culturels	48	48	48	623 574
Ensemble des actif-ve-s en emploi	47	48	48	26 467 994

Dernières données disponibles.
Champ : actif-ve-s en emploi, France métropolitaine pour la période de 2008-2012 et France entière pour 2014-2016.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 64 – Part des femmes parmi les artistes auteur-e-s affilié-e-s à l'Agessa et à la Maison des artistes, 2012-2014

Unités et %

	Effectifs	2014		2013	2012
		Part des femmes (%)	Écart médian de revenu d'artiste auteur-e entre femmes et hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Traducteur-ice-s	1 103	68	- 16	67	68
Écrivain-e-s et auteur-e-s d'œuvres dramatiques	2 529	50	- 19	49	49
Auteur-e-s d'œuvres audiovisuelles	3 898	42	- 21	43	43
Illustrateur-ice-s (du livre, hors presse)	1 671	38	- 26	37	37
Photographes	4 290	23	- 28	22	22
Auteur-e-s de logiciels, multimédias	614	21	- 24	20	19
Compositeur-ice-s musicaux-ales et chorégraphes	1 289	10	- 41	12	13
Ensemble artistes auteur-e-s affilié-e-s à l'Agessa	15 394	36	- 26	36	36
Dessinateur-ice-s textile	525	90	- 14	90	89
Métiers d'art	334	59	- 24	54	56
Artistes plasticien-ne-s	1 557	48	- 32	46	46
Graphistes	12 233	45	- 16	43	44
Peintres	5 833	43	- 28	42	42
Illustrateur-ice-s	2 169	39	- 23	37	39
Dessinateur-ice-s	668	37	- 12	36	38
Sculpteur-ice-s	1 848	37	- 28	35	37
Ensemble artistes auteur-e-s affilié-e-s à la Maison des artistes	25 167	45	- 21	43	44

Note : dernières données disponibles (extraction avril 2017).
Champ : France entière, ensemble des artistes auteur-e-s affilié-e-s à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2014.

Source : Maison des artistes ; Agessa/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 65 – Part des femmes parmi les nouveaux-elles membres et parmi les promu-e-s au titre de sociétaire adjoint-e et de sociétaire de la SACD en 2016

Unités et %

	Nouveaux-elles membres		Adhérent-e-s promu-e-s au titre de sociétaire adjoint-e		Sociétaires adjoint-e-s promu-e-s au titre de sociétaires	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Spectacle vivant	1 080	41	220	34	130	29
dont arts de la rue	56	34	7	14	5	60
dont cirque	55	24	13	31	7	14
dont chorégraphie	170	45	26	42	21	29
dont dramatico-musical	147	33	-	-	-	-
dont mise en scène	29	45	9	44	5	60
dont musique de scène	54	20	40	17	19	0
dont théâtre	569	46	125	38	73	34
Audiovisuel	603	34	217	29	204	30
dont animation	122	42	52	35	35	17
dont cinéma	213	32	48	27	28	21
dont radio	53	43	23	17	19	37
dont télévision	215	29	94	29	122	34
Total	1 683	39	437	31	334	30

Note : dernières données disponibles.

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques, 2017

Tableau 66 – Part des femmes parmi les sociétaires et les permanent-e-s de la Sacem en 2017

Unités et %

Sociétaires de la Sacem					Nouvelles adhésions en 2017		
	Effectifs	En 2017		Part des femmes en 2016 (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Part des femmes en 2016 (%)
		Part des femmes (%)					
Auteur-e-s compositeur-ric-e-s	72 325	16		16	1 868	23	23
Compositeur-ric-e-s	49 900	9		8	1 347	9	9
Auteur-e-s	33 518	30		34	548	36	35
Auteur-e-s réalisateur-ric-e-s	3 668	16		16	82	18	28
Auteur-e-s de doublages et de sous-titrages	479	69		68	36	83	68
Total	159 890	17		17	3 881	21	21

Effectifs permanents de la Sacem		Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2017 ¹			Ancienneté moyenne au 31 décembre 2017 (en années)			Écart femmes/hommes sur la rémunération 2017 théorique mensuelle moyenne avec ancienneté (%)
Domaine de compétence	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	
Gestion et relations sociétaires	89	49	138	64	13,1	21,1	16,0	- 16
Développement et relations clientèles	260	144	404	64	15,9	18,1	16,7	- 4
Fonctions supports	133	96	229	58	16,4	18,0	17,1	- 11

1. Salariés en CDI à temps plein présents du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2018

Tableau 67 – Effectifs et rémunérations parmi les agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap), 2014-2016

Unités, euros et %

	Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2016				2015	2014	Rémunération mensuelle moyenne (traitement de base au 31 décembre 2016)				2015	2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Total (euros)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)
Spécialiste	116	67	183	63	63	61	2 550	2 784	2 633	- 9	- 5	- 6
Responsable d'opération	253	444	697	36	35	37	2 521	2 718	2 647	- 7	- 7	- 8
Technicien-ne d'opération	207	312	519	40	40	38	2 033	2 147	2 102	- 5	- 7	- 8
Total filière scientifique et technique	703	1 004	1 707	41	41	40	2 391	2 530	2 473	- 6	- 6	- 6

Note : dernières données disponibles.

Source : Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2017

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 68 – Écart entre le salaire horaire moyen des femmes et des hommes dans les entreprises culturelles, 2014-2015

En %

	2015	2014
Ensemble des salarié-e-s	- 18	- 18
Détail par âge		
18-29 ans	- 5	- 5
dont artisans, commerçant-e-s et chef-fe-s d'entreprise	- 22	- 22
dont cadres et professions intellectuelles supérieures	- 7	- 6
dont professions intermédiaires	- 3	- 3
dont employé-e-s et ouvrier-ère-s	- 1	- 2
30-49 ans	- 15	- 15
dont artisans, commerçant-e-s et chef-fe-s d'entreprise	- 22	- 23
dont cadres et professions intellectuelles supérieures	- 12	- 12
dont professions intermédiaires	- 6	- 6
dont employé-e-s et ouvrier-ère-s	- 8	- 7
50 ans ou plus	- 23	- 24
dont artisans, commerçant-e-s et chef-fe-s d'entreprise	- 16	- 19
dont cadres et professions intellectuelles supérieures	- 17	- 17
dont professions intermédiaires	- 8	- 9
dont employé-e-s et ouvrier-ère-s	- 6	- 5

Lecture : en 2015, parmi les salarié-e-s des entreprises culturelles, le salaire horaire moyen des femmes est inférieur de 18 % à celui des hommes. Cet écart est de - 5 % chez les salarié-e-s âgé-e-s de 18 à 29 ans.
 Champ : ensemble des salaires pour les salarié-e-s dont l'emploi principal se situe au sein de la culture hors établissements publics et audiovisuel public ; y compris associations. Le champ de la culture ici utilisé comprend l'audiovisuel, la presse, l'architecture, le spectacle vivant, les arts visuels, le patrimoine, les agences de publicité, l'édition et l'enseignement culturel.
 Dernières données disponibles, homogènes entre 2014 et 2015.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales)/
Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 69 – Part des femmes selon le niveau de rémunération dans les entreprises culturelles, 2014-2015

En %

	2015	2014
Ensemble des salarié-e-s des établissements publics	51,8	52,2
Détail par niveau de rémunération		
10 % de salarié-e-s les moins bien rémunéré-e-s	56,2	57,5
10 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	35,3	35,1
5 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	32,2	31,9
1 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s	27,4	26,5

Lecture :
 – en 2015, parmi l'ensemble des salarié-e-s des entreprises culturelles, on compte 51,8 % de femmes ;
 – en 2015, parmi les 1 % de salarié-e-s les mieux rémunéré-e-s de ces établissements, la part des femmes n'est plus que de 27,4 %.
 Champ : ensemble des salaires pour les salarié-e-s dont l'emploi principal se situe au sein du champ de la culture hors administration, collectivités territoriales, établissements publics, services à compétence nationale, audiovisuel public ; y compris associations. Le champ de la culture ici utilisé comprend l'audiovisuel, la presse, l'architecture, le spectacle vivant, les arts visuels, le patrimoine, les agences de publicité, l'édition et l'enseignement culturel.
 Dernières données disponibles, homogènes entre 2014 et 2015.

Source : Insee (déclarations annuelles de données sociales)/
Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2018

Tableau 70 – Revenus des salariés du spectacle, 2013-2016

Unités, euros constants et %

	2016				2013			
	Nombre de salarié-e-s	Part des femmes (%)	Revenus bruts annuels médians (euros constants 2016)	Écart F/H (%)	Nombre de salarié-e-s	Part des femmes (%)	Revenus bruts annuels médians (euros constants 2016)	Écart F/H (%)
Spectacle vivant								
Employé-e-s en CDI	34 080	41	33 088	- 12	29 305	46	31 194	- 14
Artistes	25 173	39	7 924	- 4	26 006	39	7 769	- 7
CDDU Technicien-ne-s	17 686	27	13 200	- 16	17 783	27	12 944	- 19
Total	42 859	34	9 760	- 12	43 789	34	9 574	- 18
Spectacle enregistré								
Employé-e-s en CDI	37 723	53	38 829	- 9	15 925	50	53 565	- 10
Artistes	3 456	42	12 900	5	3 296	42	12 783	- 2
CDDU Technicien-ne-s	38 136	36	20 795	- 9	37 926	35	19 562	- 13
Total	41 592	36	20 342	- 9	41 222	35	19 185	- 14

Champ : dans le spectacle vivant : les prestations techniques, le spectacle vivant privé, le spectacle vivant public. Dans le spectacle enregistré : la production audiovisuelle, la production cinématographique, l'édition phonographique, les prestations techniques, la radiodiffusion, la télédiffusion, la production de films d'animation.
 Périmètre des personnes en CDD d'usage établi pour calculer les indicateurs sur les salaires : CDD d'usage défini comme « salariés intermittents » (avec indemnisation chômage et/ou salaire annuel supérieur à 4 000 €) avec une activité majoritaire dans le secteur et la catégorie professionnelle étudiés.
 On considère ensuite dans les statistiques l'ensemble de son salaire, quelle que soit l'activité considérée. Cela permet de prendre en compte la totalité des salaires des individus.
 Montants des salaires étudiés : salaires bruts annuels non plafonnés déclarés par les entreprises, après abattement pour frais professionnels le cas échéant. Ces données ne prennent pas en compte le temps de travail.
 Périmètre des personnes en CDI établi pour calculer les indicateurs sur les salaires : CDI de plus d'un mois et exclusion des valeurs aberrantes.
 Montants des salaires étudiés : salaires bruts annuels pour un équivalent temps plein.

Source : Audiens, 2018

Droits d'auteur

Tableau 71 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la SACD, 2011-2016

Euros et %

	Revenu moyen pour une contribution en 2016		Part des femmes parmi les contributions à la SACD (%)				Écart F/H (%)					
	Femmes (euros)	Hommes (euros)	2016	2015	2014	2013	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Audiovisuel	3 943	3 952	27	25	24	24	0	- 1	- 1	4	2	0
Spectacle vivant	1 638	3 097	33	30	30	30	- 47	- 44	- 50	- 50	- 47	- 41

Note : les revenus moyens sont calculés par contribution et par année. Un-e même auteur-e peut contribuer à plusieurs œuvres.

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2018

Auteurs affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations

Gwendoline VOLAT

12 p., mars 2016

coll. « Culture chiffres », 2016-2



Instauré par la loi n° 75-1348 du 31 décembre 1975 relative à la sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, le régime de sécurité sociale des auteurs a été confié à l'Agessa pour les auteurs de l'écrit, à partir du 1^{er} janvier 1978. Les premiers relevés de situation sociale existent donc depuis 1979 : ce sont ces données qui ont été exploitées pour étudier la population des auteurs et l'évolution de leur situation sociale et économique du début des années 1980 jusqu'en 2013.

Près de 5 300 auteurs de l'écrit affiliés à l'Agessa en 2013 : des effectifs en hausse depuis trente ans

En 2013, 5 300 auteurs de l'écrit sont affiliés à l'Agessa. Le seuil d'affiliation est fixé à 900 fois la valeur du Smic horaire pour les revenus issus de la création. Depuis 1979, ce sont 11 800 auteurs qui ont été affiliés au moins une année à ce régime. 1 550 auteurs se sont affiliés la première année, puis chaque année un flux moyen de 210 sortants pour 90 entrants porte les effectifs à 5 280 auteurs en 2013, soit un triplement de la population en trente-cinq ans.

Les écrivains sont toujours les plus nombreux, ils forment près de la moitié de la population des auteurs en 2013, mais leur part relative a baissé, avec l'entrée dans le régime des illustrateurs et des traducteurs à partir des années 1990. Sur dix auteurs en 2013, un peu moins de la moitié sont écrivains, trois sont illustrateurs et deux sont traducteurs.

L'âge d'affiliation recule au fil du temps mais les durées d'affiliation sont plus longues

Pour l'ensemble des auteurs affiliés avant 2005, l'âge moyen d'affiliation est de 34 ans. Les nouvelles générations d'auteurs, en revanche, celles qui se sont affiliées pour la première fois à partir de 2005, entrent plus tardivement dans le régime d'auteur : 39 ans pour l'ensemble, 43 ans si l'on est écrivain, 37 ans pour les traducteurs et 33 ans pour les illustrateurs, qui ont toujours formé la catégorie d'auteurs la plus jeune.

Si l'on entre progressivement plus tard dans le statut d'auteur, on y reste néanmoins plus longtemps : les durées d'affiliation s'allongent à partir du milieu des années 1980, et la génération affiliée entre 1995 et 1999 reste affiliée en moyenne douze ans, contre neuf pour la génération affiliée dix ans plus tôt. D'une manière générale, les très courtes périodes d'affiliation (moins de trois années) reculent, signe d'une stabilisation du statut.

Une population d'auteur qui se féminise mais n'échappe pas au vieillissement

La part des femmes a progressé en trente ans : elles forment désormais la moitié des auteurs contre 40 % en 1980. Si la profession de traducteur se décline majoritairement au féminin en 1980 comme en 2013 (68 % de traductrices), les femmes ont progressé au sein des écrivains (50 %, soit une progression de 20 points en trente ans).

En trente ans, la moyenne d'âge des auteurs est passée de 36 ans en 1980 à 47 ans en 2013, ce qui s'explique par un double mouvement : la part des jeunes auteurs recule (les 18-29 ans forment 4 % seulement des auteurs) tandis que celle des plus de 45 ans a plus que doublé (54 % de l'ensemble). Ce phénomène de vieillissement de la population concerne toutes les catégories d'auteurs, y compris les illustrateurs traditionnellement les plus jeunes, qui ont 42 ans en moyenne en 2013 contre 33 en 1980.

Le revenu d'auteur progresse au fil des années d'affiliation

Le fait de s'installer durablement dans le statut d'auteur est synonyme de progression des revenus issus de la création. La première année d'affiliation, un auteur sur deux déclare 9 000 euros annuels de droits d'auteur, puis le revenu médian augmente rapidement, pour atteindre un maximum de 27 000 euros après vingt ans de carrière.

Selon les catégories d'auteur, les premiers revenus d'auteur et leur progression varient : les premiers revenus sont plus élevés pour les écrivains mais progressent légèrement moins vite ensuite (9 700 euros et +9 % par an), tandis que les premiers revenus des illustrateurs et des traducteurs sont moindres (respectivement 8 600 euros et 7 900 euros), mais progressent légèrement plus vite au cours des dix premières années d'affiliation.

Les revenus des femmes auteurs significativement moindres que ceux des hommes

Les carrières des femmes auteurs sont moins rémunératrices que celles de leurs homologues masculins et ce, quelle que soit leur activité : elles perçoivent des revenus moins élevés que les hommes, et l'écart se creuse au fil des années d'affiliation. La première année, une femme écrivain déclare 21 % de revenus en moins par rapport aux hommes, et l'écart atteint 30 % après vingt années d'affiliation. C'est au sein de la profession d'illustrateur que la situation est la plus contrastée : l'écart entre les revenus féminins et masculins atteint 41 % après vingt ans de carrière.

De moins en moins d'auteurs vivent exclusivement des revenus de la création

Aux droits d'auteur peuvent s'ajouter d'autres formes de revenu, issues d'une activité indépendante ou salariée, exercée parallèlement à l'activité de création. Si la part des auteurs ne déclarant que des droits d'auteur progresse avec le nombre d'années d'affiliation – ils sont 7 sur 10 dans ce cas après vingt ans d'affiliation –, on observe qu'elle tend à diminuer depuis le début des années 2000, comme s'il était de plus en plus difficile de ne vivre que de la création et que l'auteur était contraint à une certaine pluriactivité, caractéristique par ailleurs des professions culturelles.

En 2013, un peu plus de la moitié des auteurs (54 %) ne vivent que de leur plume, pour un revenu annuel total de 21 100 euros. Ceux qui cumulent activité salariée et/ou revenus d'indépendant ont des revenus totaux plus élevés (de 26 000 à 33 100 euros annuels).

Des revenus moins concentrés

En 2013, 1 % des auteurs les mieux rémunérés (revenus d'auteur supérieurs à 306 900 euros annuels) se partagent 20 % des revenus d'auteur. Ce sont pour la plupart des hommes ; âgés en moyenne de 52 ans et affiliés depuis seize ans. Sept d'entre eux sur dix sont écrivains et près de six sur dix vivent à Paris. Pour autant, la mesure de la concentration des revenus montre que la répartition est relativement plus égalitaire en 2013 qu'au début des années 1980.

Des perspectives de revenus moindres pour les jeunes générations d'auteurs

Selon leur année d'affiliation, les auteurs ont des perspectives d'évolution des revenus différentes. Si les revenus d'auteur médians sont comparables les premières années, les nouvelles générations, affiliées après 2000, ne connaissent pas les mêmes croissances de revenu : après dix ans d'affiliation, les générations d'auteurs les plus récemment affiliés gagnent 17 % de moins. Cet effet de génération s'observe pour les écrivains et les illustrateurs, mais ne concerne pas les traducteurs.

La lente féminisation des professions culturelles

Marie GUYON, Frédérique PATUREAU, Gwendoline VOLAT

20 p., septembre 2016

coll. « Culture études » s, 2016-2



Depuis les années 1960, la croissance du taux d'activité féminine constitue l'une des transformations majeures du monde du travail. Cette progression ininterrompue et de grande ampleur conduit à une quasi-parité des actifs en 2013 : on compte 48 % de femmes parmi les actifs en 2013 contre 37 % en 1975. Ce phénomène s'observe également parmi les professions culturelles, où la part des femmes a progressé de façon régulière depuis vingt ans, même si elle demeure inférieure à la moyenne nationale : on compte en effet seulement 43 % de femmes dans les professions culturelles, un constat paradoxal au regard de la surreprésentation des femmes dans les activités et les pratiques culturelles.

Un mouvement de fond qui a touché toutes les professions

En vingt ans, la physionomie des professions culturelles en termes de répartition par sexe s'est profondément modifiée. En 1991, les femmes ne représentaient qu'un peu plus d'un tiers des effectifs et les métiers étaient fortement sexués : près de la moitié (sept sur treize) des groupes de professions sont nettement masculins et deux sont au contraire très féminins. En 2013, cinq groupes de professions culturelles présentent désormais une répartition sexuée de leurs actifs équilibrée, parmi lesquels le métier d'artiste plasticien, très masculin vingt ans plus tôt, et celui de professeur d'art, au contraire très féminin en 1991.

Plus généralement, tous les métiers fortement masculins au début des années 1990 se sont ouverts aux femmes. C'est particulièrement le cas des métiers d'art et de l'architecture au sein desquels la part des femmes a plus que doublé en vingt ans.

Pourtant, les professions qui se sont le plus ouvertes aux femmes en vingt ans (artistes plasticiens, photographes, journalistes, architectes) ne sont paradoxalement pas celles qui ont connu la plus forte expansion de leurs effectifs. Les techniciens du spectacle, qui ont connu la plus forte progression de leurs effectifs (+ 148 % entre 1991 et 2013), ne se sont en revanche pas féminisés.

L'emploi féminin a épousé les spécificités de l'emploi propres aux professions culturelles

Dans les professions culturelles comme dans l'ensemble de la population active, les femmes sont plus souvent salariées que les hommes. Le salariat féminin a néanmoins reculé au cours de la période chez les professionnelles de la culture, alors qu'il s'amplifie dans la population active et qu'il progresse chez les hommes des professions culturelles. De fait, le non-salariat demeure la forme dominante d'emploi pour plusieurs métiers en voie de féminisation : au moins deux tiers des plasticiens, des photographes, des auteurs littéraires et traducteurs, une majorité des architectes et des métiers d'art exercent leur métier sous statut indépendant. En entrant plus massivement dans ces professions, les femmes ont adopté le statut d'emploi majoritaire.

Contrats à durée limitée et temps partiel pour les femmes salariées

La part des contrats à durée limitée (CDD, vacations, emplois aidés...) a doublé au sein du salariat au cours de la période dans l'ensemble des professions, y compris culturelles, une évolution qui a concerné tout autant les hommes que les femmes. Dans les professions culturelles, toutefois, les contrats à durée déterminée sont beaucoup plus nombreux et concernent près d'un tiers des actifs de ces professions (31 %, contre 14 % de l'ensemble des actifs salariés). Les femmes salariées des professions culturelles sont donc deux fois plus nombreuses que les actives salariées à travailler dans le cadre de contrats courts (29 % contre 15 % en 2013) et elles restent plus concernées par le temps partiel que leurs homologues masculins.

La plasticité du cadre temporel du travail est plus répandue dans les professions culturelles et concerne également les femmes, qui sont plus nombreuses que l'ensemble des actives à travailler en soirée (21 % contre 15 %) ou en horaire hebdomadaire variable (40 % contre 24 %).

Un plus grand formalisme des procédures de formation et de recrutement favorise la féminisation des professions

Le contenu très technique de certaines tâches, la pénibilité physique, la plasticité et l'irrégularité des horaires ne suffisent pas à expliquer la faible féminisation de certaines professions – celle des techniciens des spectacles, très peu féminisée en vingt ans, par exemple –, car les femmes se plient à ces mêmes contraintes dans d'autres professions. Sans doute faut-il évoquer alors d'autres freins plus invisibles. On observe par exemple que la féminisation de la profession d'architecte a coïncidé avec l'apparition de nouvelles règles formelles pour l'entrée en formation (concours d'entrée dans les écoles nationales supérieures d'architecture garantissant l'anonymat des candidats, jurys mixtes).

Diplôme et origine sociale : la règle de la sursocialisation des femmes

Les professions culturelles se caractérisent par le niveau de qualification de leurs actifs : dans l'ensemble et tout au long de la période, les professionnels de la culture sont plus diplômés que l'ensemble de la population active en emploi (45 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 contre 21 % pour l'ensemble des actifs en emploi en 2013). L'emploi féminin dans les professions culturelles accentue cette règle de surqualification, puisque dans toutes les professions culturelles et artistiques sans exception, en 2013 comme vingt ans plus tôt, la part des femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 3 est supérieure à celle des hommes. En 2013, elles sont 52 % contre 40 % des hommes actifs de la culture à être diplômées du supérieur. Cette règle de la surqualification des femmes s'observe d'autant plus qu'elles exercent un métier dans des professions traditionnellement masculines vingt ans plus tôt. Corrélée au niveau de diplôme, celle de l'origine sociale plus favorisée confirme et renforce ce constat.

Ainsi, origine sociale et niveau de diplôme plus élevés apparaissent pour les femmes être des atouts essentiels pour investir les professions les plus traditionnellement masculines.

Directeur de la publication : Loup Wolff, chef du Département des études, de la prospective et des statistiques

Responsable de la publication : Edwige Millery

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>

http://www.cairn.info/editeur.php?iD_EDITEUR=DEPS

<http://www.books.openedition.org/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse

contact.deps@culture.gouv.fr

Sixième édition de l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*, ce rapport qui paraît, comme chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, livre une nouvelle photographie de la répartition des femmes et des hommes dans les diverses activités et professions de la culture et de la communication.

Établi avec l'étroite collaboration des services d'administration centrale, des établissements sous tutelle du ministère et des organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits professionnels, il couvre l'ensemble du champ de la culture en termes de professions et de secteurs culturels. Part des femmes aux postes de direction, dans les conseils d'administration, les commissions et instances consultatives, les jurys, concours et ordres nationaux, présence des femmes dans la programmation artistique et dans les médias, dans les différentes instances de consécration artistique (prix littéraires, Victoires de la musique, César, etc.), écarts en termes de formation, d'emploi et de rémunération y sont présentés en évolution.

Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « grande cause nationale » du quinquennat et que le ministère de la Culture a été le premier à recevoir, en octobre 2017, le label Égalité attribué par l'Afnor, cette édition 2018 montre tout à la fois la progression de l'égalité dans les cadres d'emploi, notamment grâce à l'encadrement législatif mis en œuvre depuis 2012, et la persistance d'inégalités en défaveur des femmes en termes de rémunération, d'accès aux moyens de production et de consécration artistique.

Objectivées en chiffres, ces inégalités montrent la voie à suivre, avec une détermination accrue et des objectifs mesurables, pour tendre vers l'égalité réelle, garante d'une société plus juste.

www.culturecommunication.gouv.fr
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Egalite-entre-femmes-et-hommes>

ISBN 978-2-11-139947-1